

dossier **de presse**

Présentation DU BUDGET PRIMITIF 2012

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **440 M€**

SOMMAIRE

	pages	
■ Présentation générale	2-10	FICHE 1
■ Solidarité	11-15	FICHE 2
■ Infrastructures, mobilité et réseaux	16-18	FICHE 3
■ Éducation, jeunesse et sports	19-22	FICHE 4
■ Culture et patrimoine	23-28	FICHE 5
■ Agriculture et forêt	29-30	FICHE 6
■ Développement industriel, Expansion économique, Développement local	31-33	FICHE 7
■ Tourisme, thermalisme	34-35	FICHE 8
■ Environnement et SDIS	36-39	FICHE 9

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget 2012 a été élaboré dans un contexte de très forte contrainte sur les finances de notre département, comme d'ailleurs sur celles de l'ensemble des départements français.

Après la suppression hasardeuse de la Taxe Professionnelle et la réforme des finances locales, les départements ont perdu l'essentiel de leur levier fiscal et subissent le gel des dotations de l'Etat alors que les dépenses qui nous ont été transférées (en particulier en matière sociale) ne cessent de progresser. S'ajoute l'appel à cofinancer les grandes infrastructures d'aménagement du territoire relevant de projets nationaux, comme la LGV entre Tours et Bordeaux.

Les besoins découlant de l'attractivité de notre département, qui gagne chaque année quelque 6 000 habitants, ne cessent de progresser et se concrétisent par de nécessaires projets d'investissement notamment en matière d'infrastructures et de collèges.

L'augmentation du coût du crédit et les difficultés rencontrées par l'ensemble des collectivités locales pour obtenir les financements nécessaires à leurs investissements sont également une menace très sérieuse qui pèse sur l'activité économique dans une conjoncture déjà très dégradée sachant que les collectivités assurent 75 % de l'investissement public.

Par ailleurs, les effets de la crise économique auront une traduction sur les budgets sociaux dont nous avons la charge.

Face à cette situation, le Budget Primitif 2012 reste malgré tout ambitieux avec un haut niveau d'investissement. L'effort de maîtrise de gestion entamé en 2010 est poursuivi ; il permet également de ne pas augmenter la fiscalité.

Les grandes masses du budget 2012 de **440 M€** se répartissent comme suit :

- › Investissement : **100 M€**
- › Fonctionnement : **340 M€**

.../...

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les équipements

Équipements directs du Département > 49 M€

Le Département réalise de nombreux programmes en maîtrise d'ouvrage directe. Ils concernent principalement les infrastructures routières et les collèges.

Ces grands projets présentent la particularité de se dérouler sur plusieurs années. On peut distinguer les principaux chantiers, dont certains sont en cours :

» Pour les infrastructures routières :

- Le contournement Est de l'agglomération dacquoise,
- La liaison du Seignanx (A63-RD817 échangeur d'Ondres),
- La dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul (RD 824 2x2 voies),
- La mise aux normes du demi-échangeur Est de la déviation de Saint-Paul-les-Dax,
- Les aménagements des carrefours de la rocade de Mont-de-Marsan,
- La bretelle de raccordement de l'autoroute A65 entre Aire-sur-l'Adour et Barcelone-du-Gers,
- La participation à la liaison quartier du Manot – gare SNCF à Mont-de-Marsan et les études pour l'accès de la ZAC Lubet-Loustau.

» Pour les collèges :

- Poursuite des grands travaux dans les collèges de Mugron et Tarnos,
- Achèvement de la construction du nouveau collège de Saint-Geours-de-Maremne, et études pour le nouveau collège du secteur de Labrit,
- Mise en œuvre d'un programme spécifique de restructuration des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA),
- Mise aux normes des établissements (ascenseurs, cuisines, accessibilité handicapés, équipements sportifs),
- Opération « un collégien, un ordinateur portable » : renouvellement triennal d'une partie des ordinateurs portables acquis en 2008.

» Pour les autres bâtiments :

- Secteur culturel : travaux à l'Abbaye d'Arthous, à l'abbatiale de Sorde, à la basilique de Buglose,
- Secteur voirie : travaux d'extension et de réhabilitation dans les Unités Territoriales (notamment unité territoriale de Villeneuve).

86 M€ pour renforcer les investissements

Indépendamment des crédits inscrits au budget de l'année, le Département va lancer **86 M€** de nouvelles autorisations de programmes d'investissement, ce qui portera le total des autorisations de programmes en cours à **205 M€**.

Le détail par secteur de ces autorisations de programme d'investissement est présenté en annexe 3.

Le soutien à l'équipement des partenaires du Département

En 2012, le département consacrera **40 M€** à soutenir la réalisation des équipements de ses différents partenaires.

Les structures publiques (communes, intercommunalités, établissements sociaux...) en seront les principales bénéficiaires avec 27 M€.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ces aides, et notamment : les réseaux (eau et assainissement), le traitement de déchets, les équipements sportifs et culturels, les équipements sociaux, la voirie, le tourisme, le thermalisme, le développement économique.

Le financement d'opérations exceptionnelles a été pris en compte : contrat d'agglomération de Dax (Plan Climat territorial, opération "coeur de ville"), réhabilitation des berges de Mont-de-Marsan, Pôle multimodal de Dax, Salle Basket Landes, CFA de Mont-de-Marsan et de Morcenx.

Le Budget Primitif 2012 est particulièrement marqué par l'impact de la participation à prévoir au titre de la Ligne à Grande Vitesse (4 M€) dont l'autorisation de programme globale s'établit pour la portion Tours Bordeaux à 35,9 M€.

Le détail de l'effort du Département en faveur du développement communal et intercommunal est présenté en annexe 4.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le fonctionnement

» Premier domaine de compétence du département, le **secteur social** représente **58,7%** des dépenses de fonctionnement (et 47% du budget total). Cette caractéristique a été renforcée par les nouvelles compétences attribuées au Département au fil des ans. Dans ce cadre, le Département assure notamment la **gestion de prestations universelles** dont il ne maîtrise pas le contenu et subit la progression continue de ces allocations (+4,2 % en 2012) : Allocation Personnalisée d'Autonomie (42,2 M€), Revenu de Solidarité Active (34,9 M€) et Prestation de Compensation du Handicap (7,4 M€).

La **part non compensée** de ces **prestations universelles** représente plus de **44 M€** pour la seule année 2012, et **291 M€** depuis 2002 (date de mise en place de l'APA).

Le **taux de couverture** de ces allocations, par les recettes transférées (CNSA TIPP FMDI...), est **largement insuffisant** et s'établit à **48 %** pour la seule année 2012 (55 % sur l'ensemble de la période 2002-2012).

» **Les autres charges de fonctionnement** sont en légère baisse (-0,6 %) et tiennent compte de l'évolution maîtrisée de la masse salariale et des moyens généraux, des transports scolaires, de la contribution au SDIS et de la charge de la dette.

Le financement

Suite à la réforme de la fiscalité locale, les départements sont privés de la majeure partie de leur autonomie fiscale, et subisse le gel des concours financiers de l'Etat.

Compte tenu des efforts accrus de maîtrise des dépenses de gestion, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, seule taxe dont le Département garde la maîtrise, sera maintenu.

La réforme de la fiscalité

La réforme de la fiscalité locale a attribué, en remplacement des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP), **un nouveau panier de ressources** :

» **la majorité de ces taxes sont sans autonomie fiscale** pour le Département : il s'agit essentiellement de fiscalité transférée par l'Etat sans possibilité de voter les taux (Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Conventions d'Assurances, Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux...), de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds nationaux de prééquation.

» **la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** reste le seul impôt dont le Département garde la maîtrise. Ce levier fiscal ne représente plus désormais que 14 % des recettes totales (hors emprunts) contre 34 % avant la réforme des finances locales.

Le point de fiscalité s'établit seulement à 0,55 M€ en 2012.

Pour mémoire, en 2011 le produit de la Taxe Foncière/habitant représentait 136,5€ (contre 164,5€ en moyenne régionale et 168,9€ en moyenne nationale).

En **2012**, Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sera **maintenu à 13,92 %**.

Les droits de mutation sont estimés à **42,5 M€** intégrant le montant résiduel (2,6 M€) transféré dans le cadre du nouveau panier de ressources issu de la réforme de la Taxe professionnelle.

Compte tenu du contexte économique, un repli des droits de mutation (comme en 2008) a été anticipé par rapport à l'année 2011. Celle-ci a été, par ailleurs, exceptionnelle à plus d'un titre : accélération des transactions dans la perspective de la réforme de la taxation des plus values prévue en février 2012, diminution du délai de dépôt des actes de ventes de 1 mois à compter de novembre 2011.

Les emprunts s'élèveront à **52,5 M€**, soit un montant inférieur à 2011 (56 M€).

Bien qu'ayant augmenté ces dernières années compte tenu des besoins accrus, l'encours au 31 décembre est encore inférieur à la moyenne nationale soit : au 31 décembre 2011 de 313€/habitant pour une moyenne nationale au BP 2011 de 465 €.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les principaux postes budgétaires

Solidarité

► C'est avec **209 M€ et 47 % du budget**, le premier domaine de compétence du Département.

Les actions sont structurées en quatre grands secteurs :

- L'enfance et la famille (avec la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance, et la prévention sociale et médico-sociale).
- Les personnes âgées (avec l'aide à domicile, l'accueil en établissement, et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, le dispositif de téléalarme).
- Les personnes handicapées (avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées, la Présentation de Compensation du Handicap dans le cadre du maintien à domicile, l'accueil en établissement et l'intégration dans la vie sociale).
- L'action en faveur des plus démunis (RMI/RSA, Fonds d'aide aux familles et aux jeunes, soutien au logement social, protection juridique des majeurs).

En 2012, le champ de la solidarité sera à nouveau concerné par des évolutions législatives et réglementaires. La réforme de la dépendance, reportée au second semestre 2012, pourrait avoir un impact important sur les politiques départementales.

Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, le dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA) aura trois ans en juin 2012, et devrait faire l'objet d'adaptations.

Dans le secteur médico-social et dans le secteur de la santé, la mise en place du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé, qui a fait l'objet d'une session extraordinaire du Conseil général le 13 février 2012, impliquera également une vigilance particulière.

Éducation, Jeunesse et Sports

► **64 M€** sont consacrés en 2012 à ce secteur.

- Les collèges représentent un effort de près de **32 M€** dont plus de **15,4 M€** pour les travaux de construction et de rénovation des bâtiments.
- La gratuité des transports scolaires représentera **18 M€**.
- **10,6 M€** seront consacrés aux aides éducatives et de loisirs.
- Le sport sera doté de **4,2 M€**.

Infrastructures et réseaux

► Ce budget représente **56 M€**.

- **30,8 M€** pour les infrastructures routières,
- **4 M€** pour la LGV,
- **3,2 M€** pour les transports,
- **3,3 M€** pour l'eau et l'assainissement,
- **0,7 M€** pour les réseaux numériques.

Aides aux collectivités : une solidarité mieux partagée

Le Conseil général va instaurer un Coefficient de Solidarité Départemental (CSD) afin de moduler ses aides aux communes et EPCI en fonction des ressources des collectivités et de certaines caractéristiques du territoire.

► Pourquoi instaurer un nouveau mécanisme de solidarité ?

De nombreuses collectivités disposant de ressources financières limitées connaissent aujourd’hui des difficultés à réaliser leurs projets en raison notamment du resserrement des conditions d'accès aux crédits, qui les obligent à retarder des investissements pourtant nécessaires.

Dans ce domaine, la politique du Conseil général des Landes est marquée depuis de nombreuses années par une volonté de solidarité envers les territoires. Elle s'exprime notamment à travers le Fonds d'équipement des communes, le Fonds de solidarité intercommunal ou encore les Fonds de péréquation de la taxe professionnelle et des droits d'enregistrement.

Dans un contexte économique contraint qui touche également le Conseil général, il convient aujourd’hui d'affirmer ce rôle de péréquation au niveau des règlements d'aide départementaux.

► A quelles interventions s'appliquera ce coefficient de solidarité ?

Le CSD s'appliquera aux subventions départementales en faveur des investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre, telles que définies par les règlements d'intervention du Conseil général.

Son application viendra majorer ou minorer l'aide du Conseil général, calculée sur la base des règlements d'intervention.

Sont exclues du champ d'application du CSD les interventions départementales suivantes :

► Les fonds départementaux ayant dans leurs règles d'attribution des références à des critères de richesse et de charges, et jouant un rôle de péréquation au niveau départemental (Fonds d'équipement des communes, Fonds de solidarité intercommunal, Fonds de

péréquation de la taxe professionnelle et des droits d'enregistrement) ;

► Les aides aux structures publiques gérant des établissements et équipements financés par les usagers (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, eau potable, assainissement, ordures ménagères) ;

► Les équipements liés aux compétences départementales (réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges) ;

► Aide à la restauration du patrimoine culturel des communes et de leurs groupements (aide déjà modulée en fonction de la richesse des collectivités).

Il est d'autre part précisé que pour l'aide aux équipements scolaires de premier degré de regroupements pédagogiques, le CSD retenu est celui de la commune d'implantation de l'école.

Le CSD s'appliquera pour les dossiers délibérés en 2012, et sa valeur sera celle de l'année où le dossier sera proposé à la Commission permanente ou à l'Assemblée départementale.

► Quels sont les critères retenus pour calculer ce coefficient ?

Afin de prendre en compte à la fois des éléments de richesse fiscale et de charges des collectivités, il est proposé de retenir les critères suivants pour le calcul du CSD.

Pour les communes

► le revenu moyen par population INSEE (avec majoration pour les communes accueillant des logements sociaux)

► le potentiel financier

► l'effort fiscal.

Pour les EPCI à fiscalité propre

► le potentiel fiscal 4 taxes par population DGF

► le coefficient d'intégration fiscale.

► Quelles sont les modalités de calcul du coefficient ?

Le coefficient de solidarité des communes est calculé en appliquant sur chaque critère la pondération suivante :

► 30 % sur le revenu moyen par population INSEE, bonifié de 0 à 0,2 selon le taux de logements sociaux

► 30 % sur le potentiel financier (15 % sur le potentiel financier, 15 % sur le potentiel financier par population DGF)

► 40 % sur l'effort fiscal.

Par ailleurs, un bonus de 0,05 est ajouté au CSD en fonction des charges de centralité.

Le coefficient de solidarité des groupements de communes à fiscalité propre est calculé en appliquant sur chaque critère la pondération suivante :

► 60 % sur le potentiel fiscal 4 taxes par population DGF,

► 40 % sur le coefficient d'intégration fiscale.

Afin d'éviter une trop grande disparité entre les bénéficiaires, il est appliqué un encadrement du coefficient de solidarité pour 2012 entre 0,75 et 1,25.

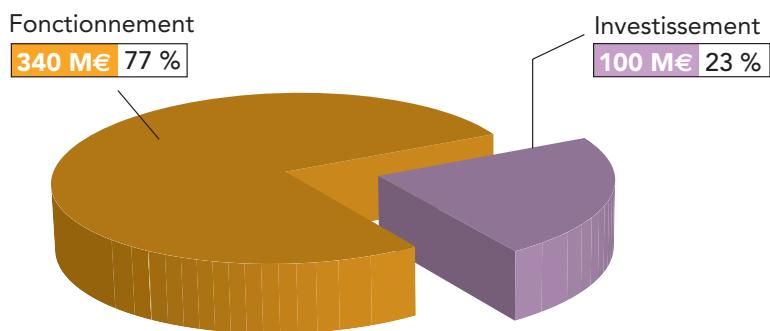
► Quel sera l'impact sur les règlements d'intervention du Conseil général ?

Pour déterminer le niveau d'intervention effectif du Département, il conviendra d'appliquer au taux prévu réglementairement le coefficient correspondant dans la limite des plafonds établis.

Notons que le coefficient de solidarité ne se substitue pas aux critères réglementaires liés à la qualité du projet ou au lieu géographique d'implantation conformément aux différents schémas départementaux.

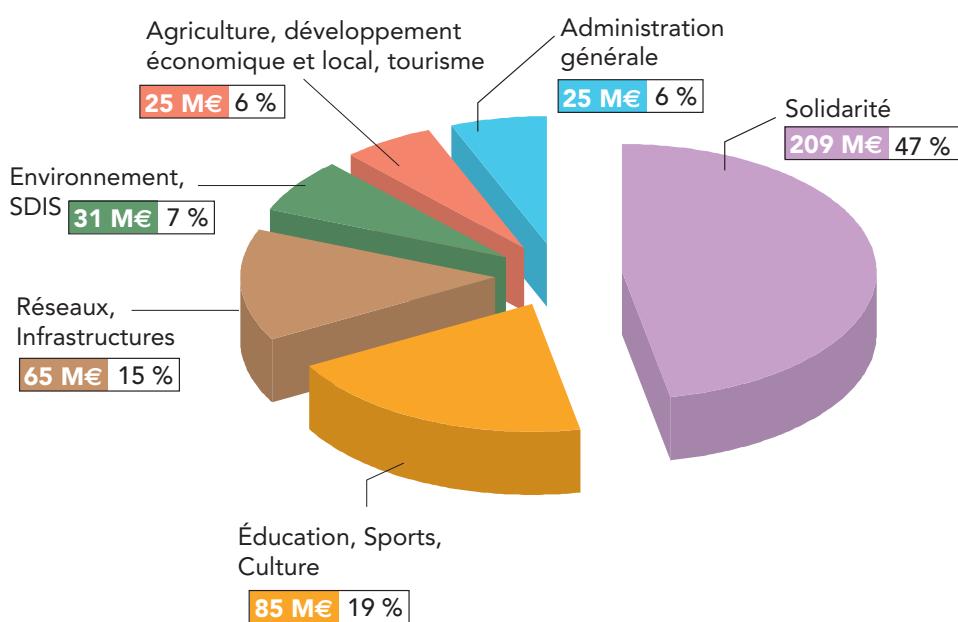
Budget primitif 2012

La répartition du budget par grande masse



La répartition du budget par secteur d'activité

après répartition des dépenses non fonctionnelles





DÉPENSES

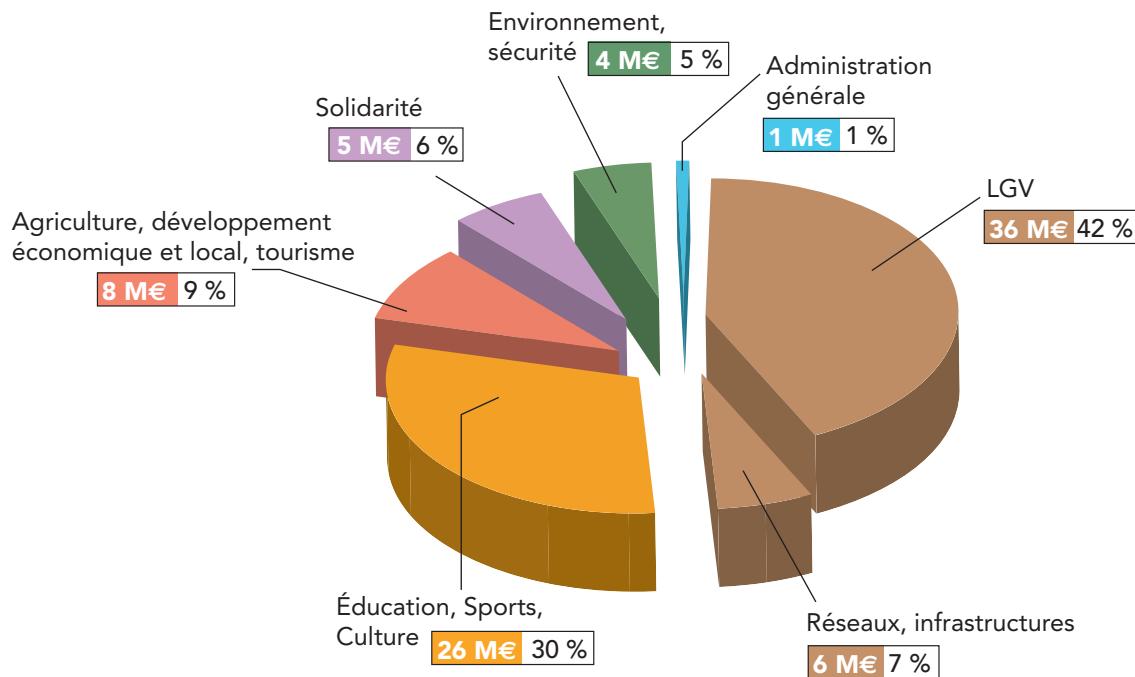
Solidarité	47 €
Éducation, Sports, Culture	19 €
Réseaux, infrastructures	15 €
Environnement, SDIS	7 €
Agriculture, Développement économique et local, Tourisme	6 €
Administration générale	6 €

RECETTES

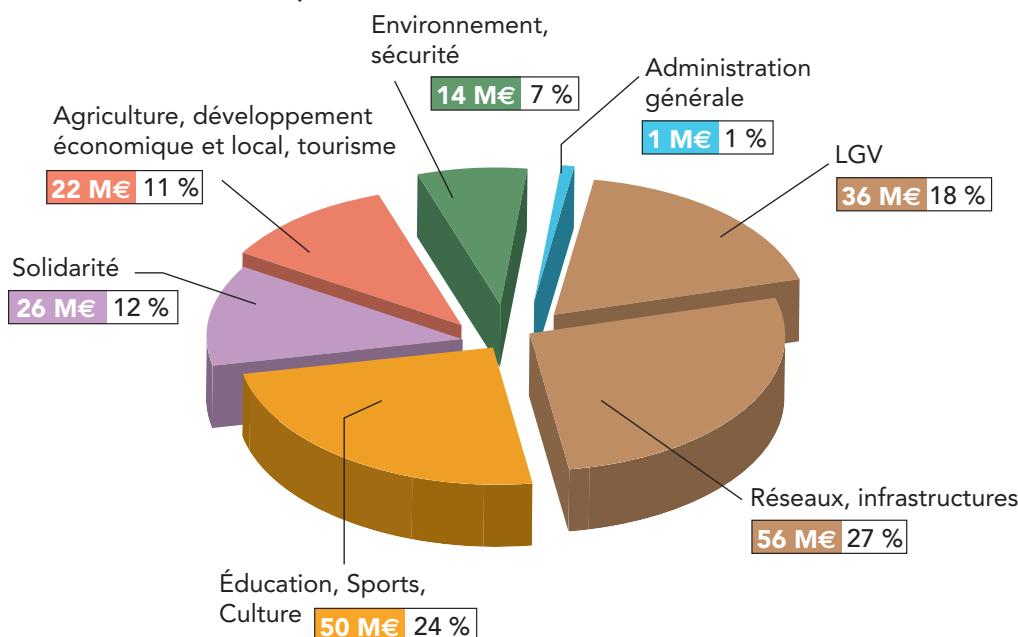
Fiscalité des particuliers (Taxe Foncière Propriétés Bâties)	13 €
Contributions directes transférées sans autonomie fiscale (CVAE* - IFER* - FNGIR*)	9 €
Fiscalité indirecte transférée (droits de mutation, TIPP*, TSCA*)	31 €
Dotations, subventions et participations au fonctionnement (dotations et compensations de l'État, financement APA...)	28 €
Emprunts	12 €
Subventions et participations à l'investissement	3 €
Autres	4 €

* CVAE : Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
 * IFER : Imposition forfaitaire sur les énergies renouvelables
 * FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources
 * TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers
 * TSCA : Taxe sur les conventions d'assurances

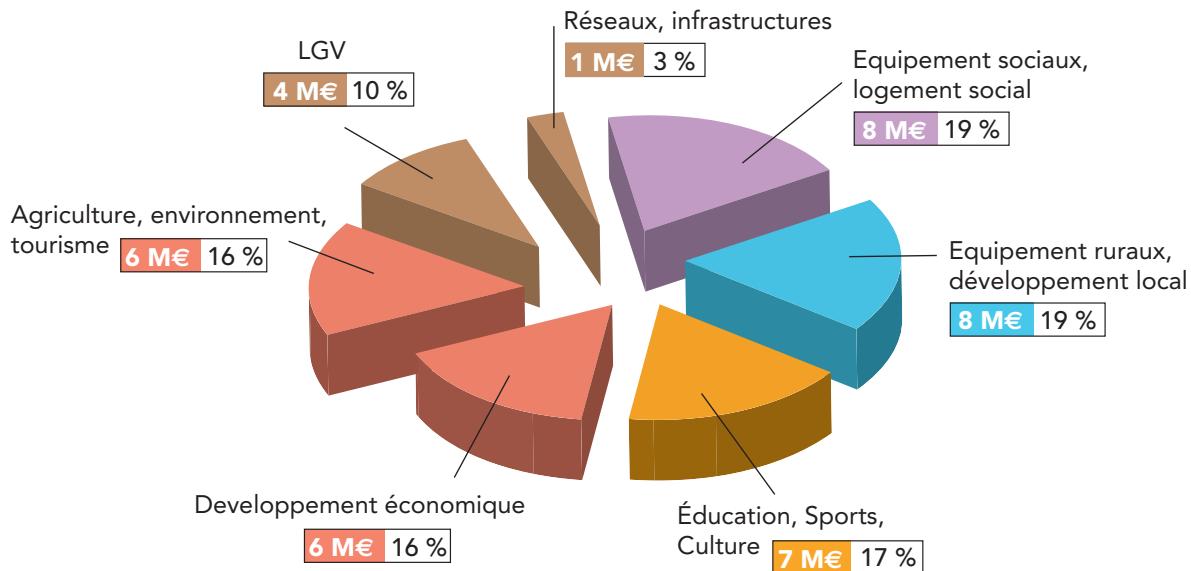
Les autorisations de programme d'investissement 2012 **86 M€**



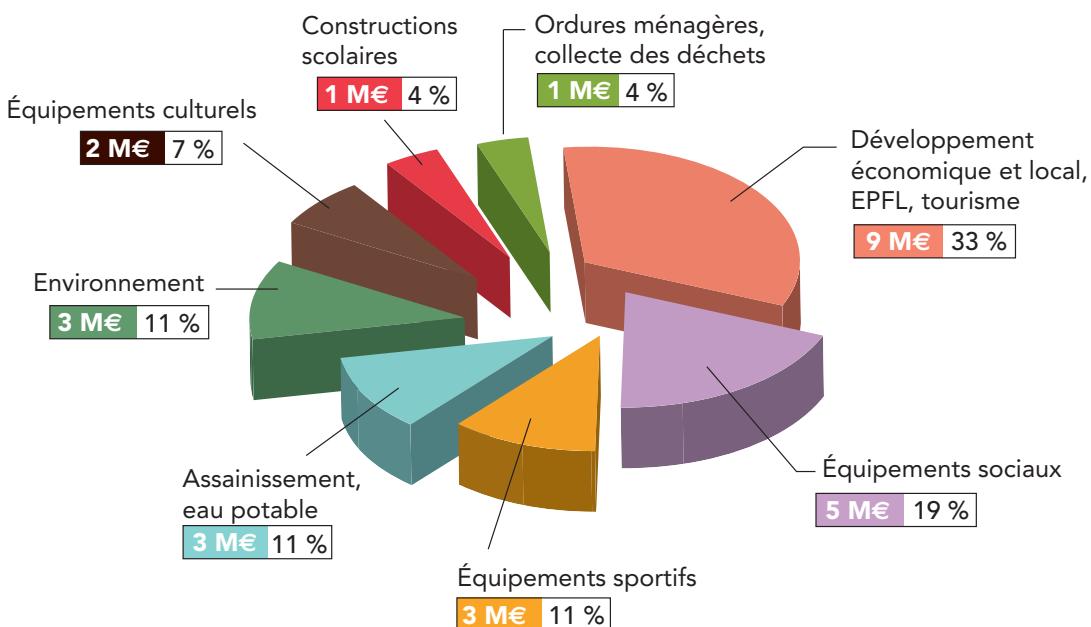
Total des autorisations de programmes d'investissement **205 M€** (antérieures et 2012)



Les subventions d'équipement **40 M€**



Les aides au développement communal et intercommunal **27 M€**



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2 |

SOLIDARITÉ 209 M€

De l'enfance au grand âge : accompagner au quotidien les plus fragiles

Un grand nombre de Landaises et de Landais bénéficient au quotidien de services proposés ou financés par la Solidarité départementale, et ce tout au long de la vie : enfants et jeunes, dans le cadre des modes de garde de la petite enfance ou de la protection de l'enfance en danger, adultes fragilisés par les conditions économiques, sociales ou par des accidents de la vie, personnes âgées, personnes handicapées. Ainsi, le Conseil général est amené à intervenir, directement ou indirectement, dans l'accompagnement de nombreuses familles.



Sur la base des compétences qui sont définies par la loi, il met en œuvre des politiques volontaristes afin de couvrir les besoins des publics concernés et accompagner ceux-ci dans leur parcours de vie.

Le secteur de la solidarité est en prise directe avec les évolutions démographiques, sociales, économiques. L'année 2011 fut une nouvelle année de crise, financière, économique et sociale, phénomène face auquel les services de la Solidarité se sont mobilisés.

Ce secteur fait également l'objet de réformes législatives fréquentes, qui conduisent le Conseil général à mettre en œuvre des dispositifs nouveaux.

En 2012, le champ de la solidarité sera à nouveau concerné par des évolutions législatives et réglementaires. La réforme de la dépendance, reportée au second semestre 2012, pourrait avoir un impact important sur les politiques départementales.

Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, le dispositif du Revenu de solidarité active (RSA) aura trois ans en juin 2012, et devrait faire l'objet d'adaptations qui entraîneront probablement des modifications dans l'organisation adoptée par les services du Département. Dans le secteur médico-social et dans le secteur de la santé, la mise en place du Projet régional de santé (PRS) de l'Agence régionale de santé, qui a fait l'objet d'une session extraordinaire du Conseil général le 13 février 2012, impliquera également une vigilance particulière.

Ce sont autant de facteurs qui poussent les services de la Solidarité du Conseil général à s'adapter en permanence, à la recherche d'une meilleure adéquation entre les besoins et le service proposé.

Pour ce faire, le Conseil général, à qui l'Etat confie des responsabilités nouvelles sans toujours lui donner en contre-partie les moyens de les assumer, mobilisera, au titre de l'année 2012, un budget consacré à la Solidarité à hauteur de 209 millions d'euros (charges d'investissement et de personnel incluses).

Agir en faveur de l'enfance

L'action du Conseil général en faveur des jeunes porte sur 3 domaines principalement : prévention sociale et médico-sociale, accueil de la petite enfance, protection de l'enfance. Elle nécessite l'intervention de quatre services complémentaires : le Pôle Protection Maternelle et Infantile, Pôle Protection de l'Enfance, Pôle Social et Prévention Spécialisée.

L'année 2012 verra la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Enfance 2008-2012 adopté par l'Assemblée départementale en juin 2008.

La prévention sociale et médico-sociale

Le Conseil général met en œuvre plusieurs types d'actions, avant la naissance (Centre de planification et d'éducation familiale - CPEF, préparation à l'accouchement, accompagnement des futures mamans) ou après la naissance : consultations, permanences, bilans en école maternelle... Il finance aussi, en partie, le Centre d'action médico-sociale précoce de Dax, lieu de prévention et de dépistage.

L'accompagnement en matière d'accueil de la petite enfance

Dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, le Conseil général a une compétence bien spécifique puisqu'il autorise la création et l'extension des structures d'accueil collectif et familial

(crèches, halte-garderies...) et il agrée et assure la formation initiale des assistantes maternelles.

Dans le département, près de 6 500 places sont proposées par les assistantes maternelles et plus de 1 200 en accueil collectif et familial. Le plan de création de places arrêté dans le Schéma Enfance 2008-2012 prévoit, sur cette période, 402 places supplémentaires en établissements d'accueil collectif et familial.

Le Conseil général apporte aussi un soutien technique et financier aux établissements, au travers notamment d'une aide au fonctionnement et d'une aide à l'investissement. En outre une dotation de 10 000 € est accordée à chaque structure pour la mise en œuvre d'un projet spécifique d'éveil.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2 |

SOLIDARITÉ 209 M€

La protection des enfants en danger ou en risque de l'être

Le rôle de chef de file du Président du Conseil général en matière de protection de l'enfance a été réaffirmé par la loi du 5 mars 2007. En charge du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes concernant des enfants ou des jeunes en danger ou susceptibles de l'être, le Conseil général est le garant du parcours des jeunes suivis en protection de l'enfance à qui il peut proposer un accompagnement ou une prise en charge dans le milieu familial ou en dehors du domicile.

Les enfants placés hors de leur famille peuvent être accueillis au Foyer de l'enfance, chez des assistants familiaux, dans des foyers appelés Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou en lieux de vie. Le Conseil général finance plus de 350 assistantes familiales, pour un budget 2012 de 12 millions d'euros. Il consacrera par ailleurs 15 millions d'euros au financement des établissements du secteur de la protection de l'enfance.



Afin de répondre aux nouveaux besoins, et parallèlement à la restructuration du secteur associatif des MECS, la réflexion se poursuivra en 2012 autour de la mise en place de services innovants. Un service d'accueil parents-enfants est expérimenté au Centre familial. Un nouveau service pourrait également être mis en place au sein du Centre hospitalier de Mont-de-Marsan, qui allierait les dimensions thérapeutiques et éducatives pour des adolescents en grande difficulté.

SOS enfance maltraitée :
numéro vert : **0 800 40 05 05**

ZOOM

La prise en charge des enfants confiés au Conseil général est réalisée par des établissements ou services publics ou associatifs. Les prises en charge évoluent en fonction des besoins et des difficultés des enfants, des adolescents et de leurs parents.

En 2012 le Centre maternel du Centre départemental de l'Enfance devient Centre familial, et expérimente une diversification de son activité, par la création d'un service d'accueil parents-enfants. L'objectif est de proposer un accueil des pères, de manière à éviter la séparation des couples lors de l'accueil au Centre maternel, et d'observer et de conforter les capacités éducatives des jeunes parents.

En 2012 le Conseil régional d'Aquitaine, l'Association du planning familial et les Centres de planification et d'éducation familiale du Conseil général des Landes expérimenteront la mise en place du « pass contraception ».

Ce pass concerne les jeunes filles et garçons de 16 à 25 ans, et contient toutes les contraceptions (y compris les non remboursées), deux visites médicales, les analyses en laboratoire et la contraception d'urgence.

Cette expérimentation aura lieu à compter de la rentrée 2012, dans les cantons de Geaune et d'Aire-sur-l'Adour.



Lutter contre la précarité, favoriser l'insertion

Le Conseil général a une compétence importante en matière de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'insertion des personnes les plus en difficulté. Son action passe par la mobilisation de plusieurs dispositifs : Revenu de solidarité active, Programme départemental d'insertion et de lutte contre la précarité, Fonds d'aides financières aux familles et Fonds d'aides aux jeunes en difficulté, actions d'accompagnement, soutien dans le secteur du logement et actions en faveur de la santé.

Le Revenu de solidarité active et le Programme départemental d'insertion et de lutte contre la précarité

Depuis le 1^{er} juin 2009, le Revenu de solidarité active (RSA) remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation parent isolé (API) et divers autres mécanismes d'intérêt.

Il constitue un revenu minimum pour ceux qui ne travaillent pas (RSA « socle ») ou un complément de revenu pour ceux qui travaillent mais dont le salaire n'est pas suffisant pour avoir « des moyens convenables d'existence » (RSA « activité »). Le RSA concerne 9 165 foyers bénéficiaires dans les Landes. 34,9 millions d'euros sont inscrits au budget 2012 au titre de l'allocation RSA versée par le Conseil général.

Afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, le Conseil général organise un dispositif d'insertion au travers du Programme départemental d'insertion et de lutte contre la précarité ; il finance

à suivre

DOSSIER DE PRESSE

SOLIDARITÉ 209 M€

des associations ou organismes qui proposent des outils d'insertion professionnelle ou sociale adaptés.

Les aides financières

Le Fonds départemental d'aides financières aux familles et les Fonds d'aide aux jeunes en difficulté, dont la responsabilité a été transférée au Conseil général depuis 2005, permettent de soutenir des jeunes adultes, des personnes isolées et des familles afin qu'ils puissent faire face aux dépenses relatives notamment au logement, et à l'énergie. 3 millions d'euros sont consacrés en 2012 à ces fonds.

La protection juridique des majeurs et l'accompagnement social personnalisé

Depuis 2009, le Conseil général a la responsabilité des Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), qui s'adressent aux personnes que la mauvaise gestion de leurs prestations sociales met en danger. Cette mesure permet un accompagnement social et budgétaire. En cas d'échec, une mesure judiciaire peut alors être sollicitée. La MASP est assurée par la Cellule protection des majeurs vulnérables. Le budget 2012 intègre les moyens propres à mettre en œuvre cette prestation.

Le soutien au logement social

L'action du Conseil général en matière de logement social va se poursuivre en

2012, au travers du soutien à l'Etablissement public foncier local « Landes Foncier », aux opérations de logement social, en lien avec les opérateurs Office public de l'habitat du Département des Landes et de Habitat Landes océanes, et du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

4,4 millions d'euros sont inscrits en crédits de paiement 2012 au titre du soutien aux opérations de logement social.

La santé

Soucieux de favoriser l'accès aux soins pour tous, le Conseil général a établi en 2008 un Schéma d'analyse et de couverture des besoins en santé dans le département. Des territoires prioritaires ont été définis, dans lesquels une aide départementale pourra être apportée aux projets de Maisons de santé pluridisciplinaires. Le Département encourage également la réalisation de stages en médecine et de remplacements sur le territoire des Landes.

Les importants chantiers entrepris dans les centres médico-sociaux se poursuivent. Les études du projet et la désignation des entreprises pour la construction du futur centre médico-social de Saint-Pierre-du-Mont auront lieu courant 2012. Les travaux de construction devraient démarrer début 2013 pour s'achever fin 2013.



Accompagner nos aînés

L'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées est un secteur où les besoins sont importants, renforcés par les perspectives démographiques, ou encore les évolutions en matière de maladie d'Alzheimer et troubles apparentés. L'objectif du Conseil général dans ce secteur est de renforcer la qualité du service rendu, à domicile ou en établissement, tout en maîtrisant le coût de la prise en charge pour la personne elle-même et pour la collectivité publique.

L'accompagnement financier des personnes âgées

Cet accompagnement prend plusieurs formes : Allocation personnalisée d'autonomie (APA) afin de solvabiliser les dépenses liées à la dépendance, à domicile ou en établissement et aide sociale à l'hébergement pour soutenir des personnes âgées dont les ressources ne permettent pas de financer les dépenses d'hébergement en établissement. Début 2012, 9 000 personnes bénéficient de l'APA. Le Conseil général consacrera 42,2 millions d'euros pour les dépenses d'APA en 2012.



S. Zambon / CG40

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2 |

SOLIDARITÉ **209 M€**



Le soutien à l'investissement des établissements d'accueil pour personnes âgées

En 2012, le Conseil général va poursuivre son aide aux investissements réalisés dans les établissements d'accueil pour personnes âgées. Cette aide a pour double objectif de soutenir l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des résidents (augmentation du nombre de places, diversification du type d'accueil...) et de limiter l'augmentation des prix de journée et donc du coût restant à charge pour les personnes âgées et leur famille.

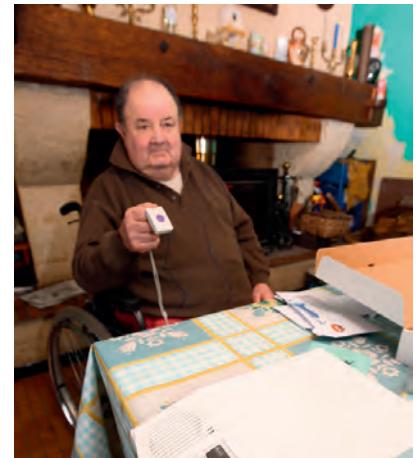
20 établissements, qui sont concernés par une opération de construction, de réhabilitation, ou de travaux de mise en sécurité bénéficieront en 2012 d'une aide du Département. 2 établissements seront aidés pour l'équipement mobilier.

La mise en œuvre progressive du plan de création de places en maisons de retraite (EHPAD) adopté par l'Assemblée départementale en janvier 2008 va se poursuivre en 2012. Néanmoins la mise en œuvre de ce plan se heurte à l'absence de crédits de fonctionnement délivrés par l'Agence régionale de santé. Ces crédits sont nécessaires

pour assurer le financement de la prise en charge sanitaire dans ces établissements, notamment pour rémunérer le personnel soignant. Le gel de ces crédits représente une véritable menace pour l'accompagnement des personnes âgées dans les Landes.

Le renforcement de la qualité des services d'aide à domicile

La convention de modernisation des services d'aide à domicile a été signée avec les partenaires du secteur pour la période 2010-2012 : elle a pour objet l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers au travers de la professionnalisation et de la modernisation des services, la prise en compte des besoins d'accompagnement et de soutien des aidants, le développement de services nouveaux afin de répondre à l'évolution de la demande et des besoins des personnes en perte d'autonomie.



La poursuite du dispositif de téléalarme

En 2012, le service départemental de téléalarme, qui compte 6 670 abonnés, poursuivra son développement sur l'intégralité du territoire landais.

Le Projet régional de santé

L'année 2012 sera marquée par la mise en œuvre du Projet régional de santé, préparé par l'Agence régionale de santé d'Aquitaine.

L'Assemblée départementale a émis un avis défavorable sur ce projet qui ne répond pas aux besoins de la population, en matière de prévention, d'offre de soins ou d'organisation médico-sociale.

Le Département exige notamment de l'Agence régionale de santé qu'elle inscrive dans le Programme interrégional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie les 386 places en attente de financement :

- 307 places concernant l'accueil en établissement pour personnes âgées,
- 61 places concernant des services à domicile et de l'hébergement pour adultes handicapés,
- 18 places concernant la création d'une Maison d'enfants à caractère social avec soins intégrés.

Le Schéma départemental d'organisation d'un service public en faveur des personnes vulnérables

Le Département poursuivra en 2012 la réflexion autour du nouveau Schéma en faveur de l'accompagnement des personnes vulnérables, qui comprendra un volet dédié aux personnes âgées et un volet dédié aux personnes handicapées.

L'année 2011 a permis de dresser un diagnostic partagé, sur les besoins de la population, et sur les besoins de création ou d'évolution de services et d'établissements.

En 2012 la réflexion portera sur les nouveaux projets, sur le développement des coopérations et collaborations, sur la mise en place de nouveaux modes d'accompagnement et sur la couverture territoriale des établissements et services.

Une journée de réflexion sera organisée au niveau départemental en partenariat avec l'Union départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Cette démarche aboutira à la proposition d'un nouveau schéma, qui devrait être proposé au vote de l'Assemblée départementale en 2013.

à suivre

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2 |

SOLIDARITÉ 209 M€

Soutenir le projet de vie des personnes handicapées

Le Schéma landais pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et de leur famille adopté par l'Assemblée en 2007 a fixé les orientations de la politique du Conseil général dans le secteur du handicap pour la période 2007-2012.

La Maison landaise des personnes handicapées

Créée en 2006 sous forme de groupement d'intérêt public présidé par le Président du Conseil général, la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH) poursuivra en 2012 son action au service des personnes handicapées. Elle prend des décisions en matière d'orientation, de compensations, d'allocations et d'attribution de diverses cartes.

Le Conseil général maintient en 2012 son soutien à la MLPH en lui apportant une contribution financière et en mettant à disposition du personnel.

Le maintien à domicile des personnes handicapées

Le Conseil général peut accorder, selon la situation et les besoins, plusieurs types de prestations qui permettent aux personnes handicapées qui le souhaitent et qui le peuvent, de rester chez elles : aide ménagère, allocation compensatrice tierce personne et Prestation de compensation du handicap. Cette dernière bénéficiait fin 2011 à plus de 730 personnes ; elle a connu depuis sa création en 2006 une

ZOOM

Les journées Handilandes

Tous les deux ans, le Conseil général organise les journées Handilandes, qui allient le sport, la réflexion et la convivialité, afin de faire connaître le monde du handicap, mettre en valeur les potentialités des personnes handicapées, et ainsi contribuer au changement de regard porté par notre société sur celles-ci.

L'année 2012 sera celle de la onzième édition des Journées Handilandes. Celles-ci seront organisées **du mercredi 20 au dimanche 24 juin 2012**.

- le mercredi 20 juin sera consacré à des activités d'initiation et de découverte d'activités dites de pleine nature sur les sites de Soustons et de Vieux-Boucau,
- le jeudi 21 juin, une conférence se déroulera à la salle Lamarque Candau à Mont-de-Marsan, sur le thème « Culture et handicap, un projet à construire »,
- les journées du samedi 23 et dimanche 24 juin, les activités sportives et les animations auront lieu à Mont-de-Marsan.



S. Zambon / CG40

forte progression et représentera une dépense de 7,4 millions d'euros en 2012 pour le Département.

L'accueil en établissement pour personnes handicapées : 27 M€ consacrés en 2012

Près de 1 200 personnes sont accueillies en établissement et sont concernées par l'action du Conseil général en direction des établissements : financement de la vie en établissement et soutien aux travaux réalisés en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

En 2012, 3 foyers d'hébergement du département vont bénéficier d'une aide

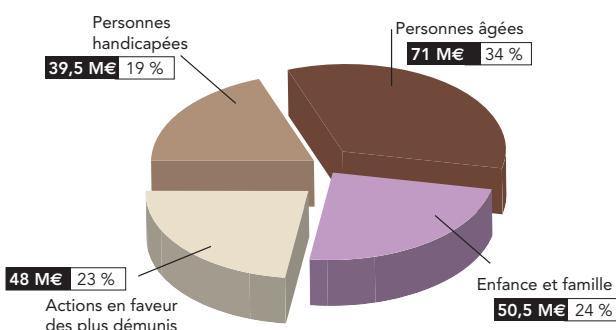
financière pour leur projet de réhabilitation, restructuration et/ou extension ou pour l'équipement mobilier.

L'intégration des jeunes et adultes handicapés dans la vie sociale

Le soutien initié de longue date par le Conseil général en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale se poursuit en 2012, au travers notamment de son soutien aux élèves handicapés (matériel informatique et scolaire adapté), et de l'activité du Service Sports Intégration et Développement (SSID).

Répartition budgétaire par grand secteur

(après répartition des charges d'investissement et de personnel)



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°3 |

INFRASTRUCTURES, MOBILITÉ ET RÉSEAUX 56 M€

Le projet de LGV a progressé en janvier 2012 avec la validation du tracé de la ligne Bordeaux-Espagne par le comité de pilotage. On attend maintenant une approbation ministérielle de ce tracé. Le Département s'est fortement impliqué dans cette démarche, a obtenu une desserte satisfaisante et équilibrée de son territoire et confirmé son attachement à une desserte Béarn-Bigorre qui longe l'A65. Par ailleurs, les discussions se sont poursuivies pour le financement de la section Tours-Bordeaux. Dans l'attente d'une réponse favorable de l'Etat qui permettrait de signer la convention de financement, un crédit de 4 M€ a été réservé pour ce projet au titre de l'année 2012.

Renforcer, entretenir et sécuriser le réseau routier > 30,8 M€

La déclinaison à l'échelon départemental de l'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières signée le 25 mars 2009 entre l'Etat, l'ADF et les représentants de la profession a été approuvée par l'Assemblée départementale. Les principaux objectifs sont : réemployer ou valoriser 100 % des matériaux excavés sur les chantiers pour atteindre un recyclage intégral des routes ; préserver la biodiversité et les milieux naturels ; réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et d'énergie ; mais aussi accroître la performance environnementale des entreprises, améliorer la sécurité routière et, enfin, participer au développement de la recherche et adopter un nouveau mode de partenariat. Cette déclinaison constitue la feuille de route pour les services routiers avec le souci constant d'optimiser les ressources pour répondre aux besoins à saisir, en veillant à favoriser la cohésion sociale.

Grands travaux > 12,4 M€

Les grands travaux présentent la particularité de se dérouler sur plusieurs années.

Liaison A63/RD817 entre Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx : 2,7 M€

Les travaux de construction de l'ouvrage hydraulique de Norton sont en cours et devraient s'achever à la fin du printemps.

Les chaussées seront ensuite réalisées avec réutilisation de 50 % d'agrégat d'enrobés, dans le cadre d'un marché incluant des clauses sociales. La mise en service de la liaison devrait intervenir cet été.



Contournement Est de l'agglomération dacquoise : 7,54 M€

Fin 2011, sont intervenues toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la suite de cette opération.

Compte tenu du contexte du projet et notamment du franchissement des Barthes de l'Adour, la réalisation de l'opération est soumise à un phasage des travaux appropriés afin d'éviter toute perturbation des activités vitales des espèces.

La période de réalisation des travaux lourds de terrassements, de débroussaillage, de défrichement est ainsi limitée de début octobre à fin février.

Ont été mis en œuvre en application des prescriptions des arrêtés d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau, les opérations préparatoires à la construction de l'ouvrage de franchissement de l'Adour.

La construction proprement dite de l'ouvrage sur l'Adour commencera en mars 2012 pour une durée de travaux de 22 mois.

Par ailleurs, des sections de route autonomes (entre deux carrefours giratoires) devraient être mises en chantier, dès le second semestre de cette année, sur la partie sud du tracé sur les actions non concernées ou libérées après délégation de fouilles archéologiques portant sur des sites préhistoriques et gallo-romains intéressants.

Route départementale 824 2x2 voies - dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul : 0,61 M€

La dénivellation proprement dite du carrefour giratoire nécessite l'acquisition de propriétés bâties et le relogement préalable de ses occupants ; ces opérations devraient être finalisées au cours de cette année.

Liaison Quartier du Manot – Gare SNCF à Mont-de-Marsan : 0,5 M€

Dans le cadre du contrat d'agglomération du Marsan signé en décembre 2004, le Département s'est engagé à attribuer une subvention globale de 1 575 000 € comprenant sa participation à la création du boulevard Manot-Gare ainsi que celle relative au financement des études pré-opérationnelles en vue de la réalisation du pôle intermodal de la gare de Mont-de-Marsan.

Participation au pôle multi-modal de Dax : 0,22 M€

Dans le cadre de la convention de financement de la réalisation du pôle d'échanges multi-modal de Dax signée en 2010 avec la Communauté d'agglomération du Grand Dax, le Département s'est engagé à participer à hauteur de 720 000 € dont un tiers cette année.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°3 |

INFRASTRUCTURES, MOBILITÉ ET RÉSEAUX 56 M€

► **Entretenir le réseau routier**
► 18,4 M€

Dans le contexte de crise actuel, le Département privilégie la préservation de son patrimoine routier et bâti tout en veillant à l'améliorer :

- 10,127 M€ sont consacrés au renouvellement et au renforcement de chaussées pour assurer la conservation du réseau.
- 4,495 M€ sont destinés à l'entretien courant des chaussées, dépendances et équipements à partir des unités territoriales ainsi qu'aux études et dépenses diverses.
- 2,020 M€ sont investis dans les opérations de sécurité avec en particulier l'aménagement du carrefour du Caloy vers l'A65 et 10 nouvelles traversées d'agglomération.
- 1,658 M€ sont prévus pour la réfection d'ouvrages d'art dont le pont de Pouy à St Vincent de Paul.

Concernant le fonctionnement des services d'exploitation routière, le programme de modernisation des locaux se poursuit. Les travaux de construction et de restructuration de l'Unité territoriale et du Centre d'exploitation de Villeneuve-de-Marsan se termineront dans le courant de l'année alors que vont commencer les travaux de restructuration du Centre d'exploitation de Peyrehorade. Simultanément, des études sont engagées pour le Centre d'exploitation de Montfort-en-Chalosse, les locaux de l'Unité territoriale et le Centre d'exploitation de Saint-Sever ainsi que pour la construction d'un Centre d'exploitation à Linxe.



S. Zambon / CG40

► **Les transports** ► 3,2 M€

Plus de deux ans après son lancement, la fréquentation du réseau XL'R continue de croître et a atteint en 2011 plus de 210 000 voyages. Au regard du contraste important entre les lignes très fréquentées (de 1 000 à 6 000 voyages par mois) pour des besoins quotidiens de trajets domicile-travail et celles ne dépassant pas quelques centaines de voyages par mois, une analyse multicritère prenant en compte l'évolution, l'approche environnementale, la fidélisation et les initiatives locales complémentaires a permis d'ajuster le niveau de service aux attentes des usagers. Certaines lignes ont donc été renforcées, d'autres ont été adaptées à deux ou trois journées par semaine pour répondre aux besoins d'une fréquence moindre d'usage. De légers ajustements supplémentaires ont été déclinés en mars.

Les modalités tarifaires ont aussi évolué pour rendre le service encore plus attractif. Ainsi l'abonnement mensuel est passé de 40 à 30 €, la tarification sociale élargie aux bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité et le prix du ticket unitaire est resté à 2 € en semaine mais augmenté à 5 € les samedis, dimanches et jours fériés.

Les extensions estivales ont été intégrées dans le réseau XL'R pour en améliorer leur lisibilité ; elles sont définies et cofinancées avec les communautés de communes du littoral. Elles n'ont fonctionné que durant les samedis, dimanches et jours fériés des mois de juillet et d'août. Au regard du bilan positif de cette adaptation, ce schéma sera renouvelé pour l'été 2012.

Le Département consacre par ailleurs 133 000 € pour aider des associations œuvrant dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière des jeunes et des seniors.

► **Soutiens spécifiques aux communes**

Le Département apporte son soutien aux communes depuis de nombreuses années en matière de voirie, eau et assainissement.

► **Voirie**

Plusieurs postes budgétaires sont inscrits en 2012 :

- aide aux voiries de desserte des centres bourgs : 37 000 €
- subventions relatives aux dégâts exceptionnels dus aux intempéries : 38 000 €
- subvention dans le cadre du « 1% paysage et développement » : 20 000 €
- Subvention pour la construction d'aires de covoiturage : 30 000 €

► **Eau et assainissement** ► 3,3 M€

Alimentation en eau potable : 958 000 € seront consacrés au financement des travaux réalisés par les communes et leurs syndicats pour la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable.

Assainissement : 1 830 000 € de crédits d'aides aux communes rurales pour la création des réseaux de collecte et la réalisation de stations de traitement des eaux usées, en réponse aux exigences environnementales et réglementaires, et au développement de l'urbanisme.

Station d'Ondres : l'unité de production et de traitement d'eau potable de la station d'Ondres réalisée par le Département sera mise en service au printemps 2012. Elle permettra la sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud des Landes. D'un coût de 10 M€, ce projet d'intérêt général a bénéficié d'une participation du Département de 3,2 M€ et d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 3,6 M€. La station sera exploitée par le SYDEC.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°3 |

INFRASTRUCTURES, MOBILITÉ ET RÉSEAUX 56 M€

Service Hydrogéologie : La connaissance, la gestion et la protection de la ressource en eau restent un enjeu majeur de la politique de l'eau du Conseil général des Landes. Elles nécessitent un suivi précis, en temps réel, de son état et de son évolution pour éviter tout conflit d'usage. 0,4 M€ de crédits permettent le fonctionnement et la réalisation des missions d'études et de surveillance du Service Hydrogéologie, qui assure notamment le suivi des nappes et la qualité des eaux souterraines du département. Les informations recueillies dans le cadre du réseau de surveillance, en particulier, sont devenues indispensables pour la prise de décision, qu'il s'agisse de planification, de connaissances ou de nouvelles actions entrant dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Landes 2040

L'étape de réflexion initiale est achevée. L'année 2012 va être consacrée à en faire la synthèse et à préciser les convergences.

Depuis 2007, le Département des Landes a initié une démarche prospective Landes 2040. La crise et la tempête Klaus ont conduit le Département à revoir la stratégie de cette démarche. Cependant les fondamentaux à l'origine de la réflexion sont toujours là et notamment le dynamisme démographique landais et l'arrivée d'infrastructures structurantes offrant une nouvelle accessibilité à nos territoires.

Aussi, le Département a-t-il décidé de poursuivre son exercice de prospective en réorientant le programme des études 2040 pour prendre en compte ce nouveau contexte.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS 64 M€

Une action prioritaire pour l'Éducation et la jeunesse

Alors que l'article L111-1 du Code de l'Éducation dispose que « l'éducation est la première priorité nationale », l'Etat poursuit son désengagement et conforte la baisse générale et continue des moyens affectés au service public de l'Éducation.

Dans ce contexte, et considérant les enjeux éducatifs et sociaux, le Département entend réaffirmer que l'avenir d'un territoire et plus largement de toute société implique une action dynamique et ambitieuse en faveur des jeunes. Rappelons que les effectifs de la population scolarisée dans les Landes représentent 1/5^{ème} de la population du département.

La consolidation d'une politique jeunesse modernisée, favorisant l'initiative des jeunes, requiert une démarche concertée auprès de l'ensemble des partenaires et au premier chef les acteurs de l'éducation populaire, mais surtout auprès des jeunes qui doivent avoir une place prépondérante dans les réflexions.

Ainsi, l'action du Conseil général comporte trois axes principaux :

- › mettre en place des équipements performants et innovants sur l'ensemble du département et assurer leur fonctionnement,
- › apporter les aides nécessaires à l'accès du plus grand nombre à l'éducation, aux sports et aux loisirs,
- › soutenir les acteurs engagés dans l'action éducative auprès des jeunes.



Des actions volontaristes sur les compétences du Département : > 49,2 M€

Les collèges > 31,2 M€

Les collèges sont la compétence majeure des départements en matière d'Éducation. Notre Assemblée y consacre des efforts continus et croissants tant pour les bâtiments que pour apporter des outils pédagogiques modernes et performants.

En 2012, une attention toute particulière sera portée aux objectifs opérationnels suivants :

- › poursuivre le programme prévisionnel des investissements (PPI) pour la période 2011-2015,
- › optimiser la planification et l'implantation des collèges en travaillant la sectorisation et donc l'organisation des transports en développant le partenariat avec les communes et l'échange d'information avec les services de l'Etat,
- › poursuivre les efforts réalisés sur les bâtiments des collèges : mises aux normes, maintenance, modernisation,
- › mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2012 la décision visant à instaurer une tarification unique concernant la restauration scolaire en collège dans un objectif de traitement égalitaire et qualitatif, sur le plan nutritionnel et de l'hygiène.

Septembre 2012 verra l'ouverture du futur collège de Saint-Geours-de-Maremne d'une capacité de 450 élèves (extensible à 600). Ce nouvel établissement, après le second collège de Saint-Paul-lès-dax, ouvert en septembre 2011, permettra de répondre pour partie à la montée des effectifs qui pourraient s'élever à plus de 17 300 élèves en 2013.

Ainsi, la situation devrait s'améliorer en 2013 dans le secteur Sud-Sud Ouest du département.

Par contre, les secteurs Nord et Marسان affichent un déficit prévisionnel de places d'environ 350/500 élèves. C'est pourquoi, à l'horizon 2015-2016, l'ouverture d'un collège est en projet sur la commune de Labrit.

Le Département poursuit également ses travaux de maintenance générale sur les bâtiments des collèges et engage des programmes spécifiques de mises aux normes : mise aux normes des ascenseurs, des cuisines, accessibilité handicapés, mise à niveau des équipements sportifs et adapta-



tion des SEGPA. La restructuration du collège de Mugron est programmée dès 2012, tout comme la démolition et reconstruction des logements de fonction du collège de Tarnos.

L'effort global du Département sur les bâtiments des collèges représente 15,4 M€.

Le Département continue de mobiliser pour les missions relevant des agents techniques des collèges des moyens conséquents et a consolidé l'organisation afférente, notamment par la poursuite des actions de formation en faveur des agents techniques des collèges, et l'application du protocole sur l'organisation du temps de travail de ces agents adopté en juin 2010.

Le transport scolaire > 18 M€

En 2012, à l'instar d'une vingtaine d'autres départements (sur cent), le Conseil général continuera d'accorder la gratuité du transport scolaire aux élèves non-pensionnaires de l'enseignement primaire et secondaire. Ce choix, qui requiert plus de 17,5 M€ par an et qui contribue à l'égalité des chances, concerne chaque année près de 22 000 élèves landais : 5 000 écoliers, 10 000 collégiens et 7 000 lycéens.

Dans la continuité des actions de sensibilisation à la sécurité, le Conseil général a décidé, à titre expérimental, de remettre lors de ces séances aux élèves de 6^e une chasuble rétro-réfléchissante.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS 64 M€

Le Département continuera également d'assurer le transport des élèves et étudiants handicapés par la mise en place de transports par véhicules individuels et renforcera son soutien aux élèves internes pour le transport de fin de semaine suite à la révision des barèmes applicables à l'aide départementale.

Le Département a également mis en place une aide aux élèves internes pour le transport de fin de semaine. Le régime de cette aide a été entièrement révisé en 2009, par l'intégration dans le barème de calcul de l'aide départementale de deux nouvelles tranches permettant d'appliquer une gratuité totale pour les internes utilisant les circuits scolaires et dont le quotient familial est inférieur à 2 448 €.

Un champ d'intervention élargi > 10,6 M€

Doter des collèges en moyens complémentaires > 5,1 M€

Avec la rentrée scolaire de septembre 2011, le Département a entamé la onzième année scolaire de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » et déployé 8 980 ordinateurs portables aux enseignants et collégiens de 4e et de 3e des 36 collèges publics. Pendant les dix premières années scolaires de l'opération, 49 000 collégiens landais ont pu bénéficier d'un prêt d'un ordinateur portable pendant leur scolarité.

En 2012, le Département poursuivra l'opération et continuera d'assurer la partie technique de l'accompagnement dans les établissements en finançant les postes d'assistants d'éducation chargés du suivi technique des matériels et de l'accompagnement

informatique des utilisateurs ainsi que les frais de gestion de mutualisation de ces salaires.

En 2012, le Département renouvellera son soutien exceptionnel à diverses actions pédagogiques à destination des collégiens (participation aux projets d'établissements, promotion de la culture scientifique et dispositif actions collégiens/citoyens). Il maintiendra également le fonds de participation financière aux classes de découvertes des collégiens.

Le dispositif « Action Collégiens-citoyens » (Conseil général des Jeunes) a été reconduit dans le cadre d'une organisation tenant compte des enseignements des deux premières expériences. Le bilan du 2^{ème} mandat a démontré tout l'intérêt de renouveler l'opération :

- ▶ en l'intégrant dans la démarche globale de la collectivité vis-à-vis de la politique jeunesse,
- ▶ en permettant aux collèges de mieux accompagner et prolonger l'opération au sein de l'établissement.

Soutenir les jeunes landais avant et après le collège > 2 M€

Le Conseil général s'associe aux efforts des communes (et à leurs établissements publics) à hauteur de 1,38 millions d'euros : aides à la construction ou la restructuration des écoles élémentaires.

En 2012, l'Assemblée départementale renouvellera son effort et soutiendra 14 projets de construction, ou réhabilitation des bâtiments scolaires du 1^{er} degré.

Le Conseil général joue également un rôle déterminant dans le développement sur son territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une nouvelle politique en matière de restauration scolaire

Cette politique, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012, se traduit par les orientations suivantes :

- une tarification sociale pour tous concrétisée par un tarif unique de référence, le dispositif d'aide aux familles déjà existant, permettant de réduire la charge des familles les plus modestes, ceci en fonction notamment de leurs revenus
- des mesures concrètes et incitatives pour plus de qualité, notamment :
- une valeur de l'assiette favorisant le recours à des denrées de qualité
- l'instauration d'une « Charte qualité départementale », partie intégrante du règlement départemental, et véritable outil de concertation entre le collège, les parents d'élèves et l'ensemble des usagers
- une attention particulière portée à la qualité des produits et aux modes d'approvisionnement : prise en compte de la saisonnalité des produits, privilégier les approvisionnements en circuit court...
- un accompagnement accru des établissements, un renforcement des contrôles en matière d'hygiène et sécurité alimentaire.

Ceci se concrétise par des aides au fonctionnement ou à l'investissement (construction des bâtiments). Ces efforts portent sur l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), les trois départements de l'IUT de Mont-de-Marsan et l'Institut du Thermalisme à Dax. La plate-forme technologique « Aquitaine Bois » contribue parallèlement au transfert de technologies dans la filière bois.

ZOOM



IUT de Mont-de-Marsan

Le 16 janvier 2012, ont été inaugurées les 2 halles technologiques « Science et génie des matériaux » et « Génie biologique » de l'IUT de Mont-de-Marsan. Cette opération de 1,5 M€ marque l'achèvement du programme d'investissement de la collectivité.

Néanmoins, le partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour va se poursuivre dans la continuité des collaborations engagées depuis plusieurs années. Une nouvelle convention pluriannuelle interviendra en 2012, faisant écho au contrat quinquennal de l'UPPA et aux politiques départementales menées par notre collectivité.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS **64 M€**

**Aider les initiatives et favoriser
l'accès à l'Éducation pour tous
> 3,5 M€**

Au titre de son projet éducatif global, le Conseil général maintient ses interventions au-delà de ses seules compétences légales auprès des acteurs du système éducatif avec des aides conséquentes, notamment :

- 2,2 M€ pour les aides aux familles à faibles revenus, pour les séjours de vacances et les accueils de loisirs, les bourses, prêts d'honneur, primes d'entrée en apprentissage...
- 0,5 M€ pour les associations concourant au service public de l'éducation comme les fédérations de parents d'élèves, les associations d'enseignants ou les associations d'éducation complémentaires de l'enseignement public.

**Encourager et
promouvoir les pratiques
sportives > 4,2 M€**

**Soutien au développement
des sports**

En partenariat avec les représentants du mouvement sportif, les communes et la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (ex-DDJS), le Département vise à développer une synergie afin d'ajuster ses actions aux besoins des nombreux pratiquants landais.

Ses interventions sont orientées vers plusieurs domaines, notamment :

- La pratique sportive des jeunes est favorisée à l'école comme au sein des écoles de sports des clubs (0,9 M€).

Basket Landes

L'équipe Basket Landes s'est maintenue pour la saison sportive 2011-2012 en Ligue Féminine Professionnelle et s'est qualifiée pour l'Eurocoupe. Cet excellent résultat conforte les efforts du club, né il y a maintenant 6 ans, sur la base d'un projet initié par le Comité des Landes de Basket, soutenu par le Département. La construction d'une nouvelle salle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Cap de Gascogne, permettrait de pérenniser la structure même du club et ses succès sportifs en offrant à la fois des équipements en adéquation avec le niveau de compétition et une capacité d'accueil conforme à la fréquentation de la salle Laloubère à Saint-Sever.

Le Département poursuit son soutien au club départemental et à son centre de formation en actant du principe d'une participation exceptionnelle et provisionnelle de 3 M€ à ce projet. L'étude complète de programmation ainsi que les modalités précises du soutien financier du Département seront étudiées au cours d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Les Jeunesses en avant

Dans un contexte marqué par des inégalités d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, aux loisirs et alors que les TIC (outils, réseaux sociaux...) ont des incidences majeures sur les formes de sociabilité et de développement individuel, le Département a décidé de réaliser un état des lieux concerté relatif aux politiques « jeunesse » et a estimé indispensable que cette démarche mette les jeunes eux-mêmes au cœur de la réflexion.



Les Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) « Le Vent debout » et « Le Pavé » ont pour mission de réaliser l'évaluation des politiques départementales et la consultation en direction des jeunes.

Le processus comprend 4 phases de travail : l'expression, l'analyse, la recherche des causes et des préconisations. Cette démarche, en mobilisant en permanence des dynamiques d'éducation populaire, dépasse ainsi largement le cadre classique de traitement d'un tel sujet et intègre pleinement les dimensions suivantes : la place des jeunes en tant que citoyens au cœur du développement du territoire et des actions départementales, le lien entre les jeunes et l'institution, leur territoire.

Cette mission, démarrée à l'automne 2011, s'achèvera le 31 décembre 2012. L'année 2012 sera rythmée par des rassemblements publics et le lancement d'une grande consultation sur Internet au 2nd trimestre 2012.

 lesjeunessestenavant.landes

Un partenariat renforcé avec le surf et un développement ambitieux de ses sports de pleine nature

Le développement du surf dans les Landes a fait l'objet d'un effort particulier du Conseil général des Landes avec deux opérations structurantes : nouveau siège de la Fédération Française de Surf (FFS) à Soorts-Hossegor et l'Académie du Surf et des Activités du Littoral implanté à Soustons.

Cette académie accueille, outre la Fédération Française de Surf pour ses formations, les sièges sociaux du Comité Départemental des Landes de Surf et de la Ligue d'Aquitaine de Surf. Elle constitue un outil privilégié et éducatif permettant de proposer une offre croissante de formation et d'activités dans le domaine du surf et des activités du littoral. Dans le cadre d'un conventionnement sur la période 2010-2012, l'Académie est gérée par le CREPS Aquitaine, seul établissement habilité par le Ministère des Sports pour organiser les formations aux métiers de l'encadrement du surf, en tant que discipline « à environnement spécifique ».

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS 64 M€

é suivre

le RAID XL

Depuis 2010, le Département soutient l'organisation du Raid XL. Les deux premières éditions, par leur caractère novateur et leur variété ont confirmé le potentiel d'une telle manifestation en terme de promotion des sports de nature et de valorisation du patrimoine.

Toujours inscrite au Printemps des Landes, la troisième édition, baptisée « la course des Lacs » aura lieu les 28 et 29 avril 2012 dans le cadre des « actions sports de nature ». Cet événement reposera d'une part sur une compétition sportive impliquant des épreuves de vélo tout terrain (VTT), de course d'orientation, de pirogue hawaïenne et de stand up paddle et d'autre part sur des animations « grand public » sur les lieux de passage de la compétition.



En complément du bail relatif à son siège social, la Fédération Française de Surf a conclu avec le Département une convention d'objectifs portant notamment sur le développement durable du surf sur le littoral landais et la mise en place, en partenariat avec les fédérations concernées, d'un pôle-ressources « Activités du littoral » au sein de l'Académie du Surf.

Par ailleurs, le Département mène avec le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), l'outil opérationnel des départements pour la mise en œuvre de leur politique des sports de nature, une politique d'aménagement et de développement du territoire ambitieuse. Celui-ci permettra à moyen terme de structurer à l'échelle départementale l'offre sportive dans les filières « aériennes » (vol à voile notamment) et aquatiques (océan et eau douce), ainsi que cela a été fait avec le Plan Départemental des Itinéraires et de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et le Schéma Cyclable (intégrés au PDESI) pour la filière « terrestre ».

L'opération « un collégien, un ordinateur portable »

Avec la rentrée scolaire de septembre 2011, le Conseil général des Landes a entamé la onzième année scolaire de l'opération et déployé 8 980 ordinateurs portables aux enseignants et collégiens de 4^e et de 3^e des 36 collèges publics. Au cours des dix précédentes années scolaires de l'opération, 49 000 collégiens landais ont pu bénéficier d'un prêt d'un ordinateur portable pendant leur scolarité.

En 2012, le renouvellement de la seconde moitié des ordinateurs portables, la seconde tranche des travaux d'entretien du câblage, ainsi que la gestion courante de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » constitueront pour le service informaTIC, infrastructures, télécoms et réseaux « des » priorités de l'année 2012. Dans ce cadre, les actions suivantes seront notamment entreprises :

- la fin du renouvellement de 4 700 ordinateurs portables acquis en 2008 et distribués à la rentrée de

septembre 2012 dans 19 collèges, pour un montant de 2 050 000 € ; l'acquisition des droits d'utilisations de manuels scolaires numériques en Espagnol, Anglais et Histoire-Géographie, ainsi que des logiciels et ressources pour un montant estimé à 200 000 € ;

- la poursuite de la rénovation du câblage des salles de classe dans une dizaine de collèges pour un montant de 358 500 € ;

- dans le 37^e collège de Saint-Geours-de-Maremne, chaque salle de classe sera équipée d'un visualiseur numérique, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau interactif, conformément aux engagements du Département pris dans le cadre de l'opération « cartables légers » ;

- un effort de communication sera également réalisé en direction des familles landaises avec la publication d'un livret de 68 pages « mon ordinateur et moi » présentant l'opération, l'ordinateur et son contenu et indiquant quelques conseils d'utilisation aux collégiens,

- pour accompagner le plan du numérique du Ministère, la possibilité pour les collèges publics d'acquérir des ressources disciplinaires qu'ils souhaitent, pour un montant cumulé total de 45 000 €.

zoom

Dispositif « Profession Sports Landes »

Ce dispositif vise à créer des emplois dans le domaine sportif et à structurer et organiser le marché de l'emploi sportif pour mettre un terme à la précarité de celui-ci. Véritable observatoire de l'emploi sportif, il offre des services d'assistance aussi bien aux structures utilisatrices qu'aux demandeurs d'emplois.

Créé en 1995, le dispositif est depuis 2007 constitué de 2 associations :

- le groupement d'employeurs Sport Landes qui encadre l'activité de mise à disposition de personnel,
- l'association Profession Sport Landes pour le service d'aide à la gestion administrative de l'emploi et le Centre de Ressources et d'Information pour les bénévoles.

Ce dispositif est renforcé par 3 aides départementales complémentaires :

- l'aide à la création d'emplois sportifs
- l'aide à la mobilité des cadres sportifs
- les bourses en faveur des cadres sportifs professionnels



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5 | CULTURE ET PATRIMOINE 12 M€

La lecture publique > 1,04 M€

La Médiathèque départementale des Landes a pour mission d'accompagner, de fédérer et d'animer le réseau des quelque 120 bibliothèques et médiathèques landaises.

Parce que les pratiques culturelles évoluent, les médiathèques doivent adapter les services qu'elles proposent. L'année 2012 permettra de poursuivre l'accompagnement des projets de création, rénovation ou réhabilitation de médiathèques et d'encourager l'émergence d'équipements structurants. Un budget d'investissement de 550 000 € permettra de soutenir les collectivités porteuses de projets.

En outre, la Médiathèque départementale apportera le soutien technique nécessaire et elle proposera aux bibliothécaires des actions de formation pour accompagner ou impulser la nécessaire évolution professionnelle des acteurs de la lecture publique (53 journées de formation, rencontres de territoires, journées professionnelles...).

D'importantes collections seront mises à disposition des collectivités. Comme chaque année, les fonds de la Médiathèque départementale seront renouvelés (270 000 € consacrés aux achats de livres, cd ou dvd) pour être prêtés aux bibliothèques (environ 200 000 documents seront mis à disposition). En outre, de nouvelles technologies seront expérimentées pour éprouver le potentiel des supports de lecture électroniques (tablettes numériques et liseuses).

La Médiathèque départementale finalisera la mise à disposition pour le public d'un portail de lecture publique, d'ores et déjà fonctionnel pour les bibliothécaires landais.

L'année 2012 sera aux couleurs des littératures policières sur l'ensemble du département.

L'auteur Marin Ledun bénéficiera d'un soutien à la création. C'est une véritable carte blanche qui sera proposée à cet auteur résidant dans les Landes, mais reconnu au niveau national, lui permettant de rencontrer pendant trois mois (de mai à juillet) les usagers des médiathèques, les collégiens et lycéens. Il sera également un auteur phare invité du salon «Le Polar se met

LE POLAR se met au vert

SALON DES LITTÉRATURES POLICIÈRES

18-19 mai 2012

Vieux-Boucau

> maison des clubs

Entrée gratuite

landes.org/mediatheque

Rejoignez-nous

bleu MACS Médiathèque départementale des Landes



au vert» qui se tiendra à Vieux-Boucau, les 18 et 19 mai 2012.

Les auteurs contemporains donneront de nouveau «Rendez-vous» aux lecteurs landais. Chaque mois, un auteur de renom sera l'invité d'une médiathèque, pour une culture vivante et au plus près de tous les Landais.

Conservation départementale des Musées et du Patrimoine > 3,13 M€

Favoriser le rayonnement des musées

Le Département favorise la connaissance et la valorisation des ressources patrimoniales grâce à des missions de recherche, de conservation, de médiation, d'exposition ou d'éditions.

Les missions de la Conservation départementale des musées permettent le fonctionnement des deux musées départementaux, l'inventaire et la préservation des collections conservées dans les musées et dans les bâtiments publics landais.

Le Département consacrera au Musée départemental de la faïence et des arts de la table à Samadet 265 000 €.

467 895 € seront dédiés au Centre départemental du patrimoine de l'Abbaye d'Arthous pour l'organisation d'expositions, d'animations, actions d'initiation ou de formation dans le domaine du patrimoine culturel.

» 233 260 € seront destinés aux musées des communes ou communautés de communes du département.

Une programmation d'expositions temporaires ambitieuses, en partenariat avec des musées nationaux

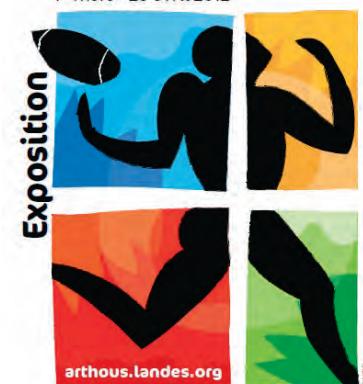
L'exposition «Terres de Rugby» joue les prolongations du 1^{er} mars au 29 avril 2012. Après le succès de 2011, l'exposition revient à Arthous. L'origine du rugby et l'histoire des clubs régionaux, la famille, l'ambiance et l'esprit rugby, les moments mythiques, voici quelques thèmes abordés dans cette exposition, où toutes les facettes du sport sont illustrées dans un cheminement entre vidéos, photos, témoignages, objets rares et pièces de collection de musées.

«Trésors du Vietnam, 2000 ans au fil

Terres de Rugby

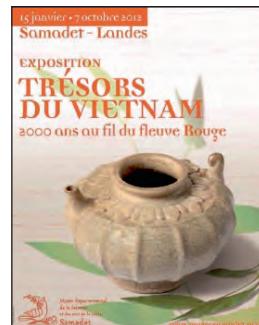
HASTINGUES - Abbaye d'Arthous

1^{er} mars - 29 avril 2012



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5 | CULTURE ET PATRIMOINE 12 M€



du fleuve Rouge» est programmée du 15 janvier au 7 octobre 2012 au Musée de la faïence et des arts de la table à Samadet.

De la présence surprenante de pièces vietnamiennes au sein du Musée de la faïence et des arts de la table est née l'idée de réunir une sélection parmi les plus belles pièces des collections publiques françaises.

Le musée national des Arts asiatiques - Guimet - et le musée des Arts d'Asie de la Ville de Paris -Cernuschi, les deux principaux musées français de collections asiatiques, ont prêté aux Landes leurs remarquables collections.

165 objets, principalement des offrandes funéraires (vases, bracelets, tambours, verseuses, chimères...), sont les témoins privilégiés de la richesse et de la singularité de cette région, située à la croisée des influences continentales et maritimes. Ils invitent à une découverte des arts du Vietnam et racontent 2000 ans d'histoire le long du fleuve Rouge.

Des acquisitions pour la sauvegarde du patrimoine landais

Participant à la sauvegarde du patrimoine landais, la Conservation départementale des Musées et du Patrimoine enrichit régulièrement les collections départementales par des dépôts, des dons ou des achats. Ainsi, en décembre 2011, le Conseil général s'est porté acquéreur de 3 pièces rares de porcelaine produite par la manufacture de Pontenx-les-Forges en activité dès 1773. Très peu d'objets seraient

sortis des fours de cette manufacture ; seulement une quinzaine a pu être identifiée par les spécialistes.

Après avis très favorable du Conseil scientifique du Fonds Régional d'Acquisition des Musées, le Conseil général des Landes devient l'un des rares propriétaires en France de cette exceptionnelle porcelaine du XVIII^e siècle, exposée au Musée départemental de la faïence et des arts de la table à Samadet.

Les Landes ont une histoire, le Temps de l'archéologie

Cette programmation, initiée en 2011 par le Conseil général, propose de découvrir le patrimoine landais sous toutes ses formes : conférences, expositions, ateliers scolaires et pédagogiques ou démonstrations, à destination de tous les publics.

En 2011, 14 communes, une vingtaine de musées et d'associations landaises ont animé, toute l'année et sur l'ensemble du département, une cinquantaine d'évènements qui ont touché plus de 89 000 personnes.

Fort de ce succès, le Temps de l'archéo-



logie se poursuit en 2012 avec de nouveaux partenaires comme l'Association landaise des Amis de Saint-Jacques. L'édition 2012 se déclinera autour de 6 expositions (Brasempouy, Mimizan, Mont-de-Marsan, Sabres, Samadet, Sorde), plus de 20 journées d'animation sur l'ensemble du territoire landais et une offre pédagogique spécifique pour les établissements scolaires.

Des aides pour la connaissance, la médiation et l'exposition du patrimoine landais

La Conservation départementale des musées et du patrimoine apporte une aide technique (prêt de matériel) et financière aux communes, structures intercommunales et associations qui développent des programmes d'exposition et de médiation à destination d'un public le plus large possible. Un budget de 41 800 € est prévu à cet effet.

Par ailleurs : 30 000 € seront inscrits en 2012 pour des travaux de recherche historiques et archéologiques et leur publication, et 24 250 € seront consacrés au soutien des publications ayant un rapport avec le patrimoine landais.

17 300 € viendront aider des associations œuvrant dans le secteur de la connaissance du patrimoine.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5 | CULTURE ET PATRIMOINE 12 M€

Des aides pour la restauration et la valorisation du patrimoine historique

Le Département finance de nombreuses opérations en matière de préservation et de valorisation du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques. Les communes peuvent bénéficier d'un soutien pour la conservation de leur patrimoine protégé en fonction de leur situation (population, potentiel fiscal, nombre d'immeubles protégés...). Le budget prévu en 2012 est de 602 000 €.

Plusieurs opérations de restauration du patrimoine mobilier et immobilier se poursuivront en 2012 :

- Abbaye d'Arthous (arc-diaphragme) : 110 250 €.
- Logis abbatial de Sorde acquis en 2004 : 115 000 €.
- Restauration des mosaïques gallo-romaines de Sorde (2^e tranche) : 85 000 €.
- Opération de fouilles archéologiques préalable à l'étude de la maison forte de Tampouy, point fort du Domaine d'Ognoas : 9 500 €.
- Les travaux de restauration des façades de la basilique de Buglose seront terminés courant premier semestre 2012 (0,170 M€).



"tendre à souhait" de Jean-Pierre Viot
© Denis Durand, Galerie Capazza



Festival de la céramique : un 15^e anniversaire sous le signe du Brésil contemporain

Pour la 15^e édition du Festival international de Céramique, le Conseil général des Landes accueille, sur proposition de l'association Terres d'Aquitaine, le Brésil et invite Inès Antonini, sculptrice contemporaine brésilienne, qui fera partager son savoir-faire et son travail détournant briques et tuiles de leurs fonctions premières pour les faire vivre autrement dans des créations graphiques et rythmées.

Sur trois jours, du 26 au 28 mai 2012, l'abbaye d'Arthous à Hastingues accueillera le public pour de nombreuses animations : marché de céramistes regroupant une soixantaine d'exposants européens, conférences, animations musicales et ateliers pour enfants.

Par ailleurs, l'église Sainte-Marie de l'abbaye accueillera l'exposition de céramique contemporaine de Jean-Pierre Viot du 26 mai au 16 septembre. Ses œuvres, pièces en grès, porcelaine ou basses températures sont des expérimentations permanentes, entre céra-

Sorde-Arthous-Brassemouy retenus au titre des sites Majeurs d'Aquitaine



CG40

Pour le Département, les principaux enjeux de ce projet de mise en tourisme du patrimoine archéologique landais sont les suivants :

- Du point de vue culturel et patrimonial : mettre à profit la complémentarité des sites de Sorde, Arthous et Brassemouy pour organiser et valoriser une offre culturelle et touristique d'ambition régionale, répondant à des référentiels nationaux (appellation Musée de France notamment) ;
- Au niveau touristique : favoriser le développement des Landes comme destination touristique pluri-saisonnière et multi-activités, conformément au Schéma départemental du tourisme et du thermalisme (filière prioritaire Bien-vivre/découverte du patrimoine, de la culture et du terroir) ;
- Au niveau économique : déployer des opportunités de retombées économiques liées à l'augmentation de la fréquentation de ces sites (emploi local, hébergement, restauration).

Lors de sa séance plénière du 20 décembre 2010, le Conseil régional a reconnu au titre de « Sites majeurs », huit sites touristiques et patrimoniaux d'Aquitaine, dont le projet « Sorde-Arthous-Brassemouy » porté par le Conseil général des Landes en partenariat avec les communautés de communes du Pays d'Orthe, des Coteaux et Vallées des Luys.

Les sites patrimoniaux concernés sont le Monastère et la Villa des Abbés à Sorde, l'Abbaye d'Arthous, la Maison de la Dame et le site archéologique de Brassemouy.

Le dispositif programmé sur 3 ans (2011-2013) permet aux sites retenus de bénéficier d'un accompagnement de la Région Aquitaine (25 %) visant à restaurer et valoriser le patrimoine, améliorer l'accueil des publics et développer la fréquentation.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5 |

CULTURE ET PATRIMOINE **12 M€**



zoom

Depuis 2009, un projet départemental pluridisciplinaire " Langue et culture régionales " autour de la connaissance et de la pratique de la course landaise est mené en partenariat par le Département des Landes, la Fédération de la Course Landaise et l'Inspection Académique des Landes.

Ce projet, destiné aux écoles maternelles et primaires du département, propose des journées de travail en classe et des journées de regroupements sur le site de Pomarez, consacrées aux techniques sportives, arts visuels, éducation musicale, chants liés à la course landaise. En 2012, le projet concerne 62 classes, soit plus de 1 500 élèves.

Le Conseil général prend en charge les transports en bus des élèves pour ces journées de rassemblement, ainsi que les frais de déplacement de l'animateur sportif de la Fédération Française de la Course Landaise qui intervient dans les écoles du département.

CG40

mique et sculpture. Présentes aussi bien chez des amateurs privés que dans les collections publiques (FRAC Limousin, Alsace, Basse-Normandie ou Cité de la Céramique de Sèvres), ses œuvres mélangeant somptuosité baroque et simplicité naturelle. Le budget prévu est de 102 300 €.

Transmettre et partager les fondations de la culture landaise : 0,08 M€

Le Département a œuvré ces dernières années à la valorisation de la langue gasconne à travers le soutien aux cours pour adultes, l'édition de méthodes d'apprentissage ou encore la programmation de la semaine gasconne. Ce programme se concrétisera sous la forme d'aides aux cours de langue pour adultes et aux animations scolaires et extrascolaires. Par ailleurs, les associations intervenant dans le secteur de la culture gasconne bénéficieront de financements sous forme de subventions.

Enfin, dans le cadre de la politique de soutien et de valorisation de la culture

gasconne menée par le Département, des stages de langue seront organisés tout au long de l'année en partenariat avec les associations locales.

Archives départementales > 0,34 M€

Le service des Archives départementales poursuivra sa politique de collecte, de classement et d'amélioration des conditions de conservation des documents. Il faut signaler en particulier le classement des archives de l'enseignement de 1800 à 1940 qui sera achevé en fin d'année, facilitant ainsi l'accès du public à ces documents. Pour la troisième année consécutive, une campagne de dépoussiérage systématique sera menée, à titre préventif, en complément des opérations de restaurations.

Tandis que la demande du public en salle de lecture se maintient et se diversifie, le moteur de recherche sur internet sera remplacé, facilitant la

mise en ligne d'un plus grand nombre de documents ce qui laisse prévoir une augmentation du nombre des visiteurs.

Des expositions

L'exposition « Objectif Paysage » sera prolongée jusqu'en avril 2012 pour répondre aux nombreuses demandes des enseignants et des scolaires. L'exposition « l'Homme et le végétal » ouvrira ses portes au mois de novembre 2012 et sera proposée au public jusqu'au printemps 2014. A partir de documents associés à des objets, il s'agira de susciter une réflexion autour de trois thèmes : la domestication des végétaux comme base de la sédentarisation humaine, l'apprivoisement du végétal par l'homme, la domination sur le végétal et les menaces qu'elle peut entraîner sur la diversité.

Un volet photographique l'accompagnera, mettant en miroir un herbier du XVIII^e siècle et les mêmes plantes photographiées aujourd'hui, au fil des saisons. Pour diversifier l'offre faite aux scolaires, l'exposition itinérante sur la Révolution française, sera renouvelée dans sa présentation et son contenu.

Le cycle de conférences se conclura avec Jean-Marie Pelt, éminent botaniste, accompagné de Denis Cheissoux, journaliste à France Inter, qui interviendront pour accompagner l'ouverture de l'exposition.

zoom

Sur Internet, un accès plus facile aux ressources des Archives

L'outil informatique qui, sur Internet, donne directement accès à des documents numérisés ainsi qu'aux inventaires va changer. Il permettra non seulement de consulter plus facilement l'état civil déjà en ligne, mais aussi d'ouvrir à la consultation de nombreuses bases de données nouvelles, en particulier en matière d'iconographie.

Simultanément, la bibliothèque des Archives départementales (environ 19 000 ouvrages et 1 700 périodiques), régulièrement enrichie, sera gérée par un nouvel outil informatique, Orphée, déjà utilisé par la Médiathèque départementale et nombre de bibliothèques du réseau. La consultation en ligne de son catalogue en sera facilitée, permettant un usage plus large de cette ressource.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5 | CULTURE ET PATRIMOINE 12 M€

Actions et développements culturels

En 2012, le budget consacré à ce secteur par le Département s'élèvera à 5,02 M€, répartis comme suit :

Doter le territoire d'équipements structurants : 630 500 €

Le Département des Landes accompagne les investissements des collectivités locales afin d'assurer un niveau d'équipements culturels correspondants à des critères de qualité dans l'accueil du public et des artistes. En 2012, le projet de la salle de spectacles de la commune de Pontonx sur l'Adour sera étudié ainsi que celui de la commune de Capbreton qui souhaite aménager une maison de l'oralité et du Patrimoine. En outre, le Département poursuit son soutien à l'investissement pour un premier équipement culturel, la commande artistique et l'achat d'instruments de musique. Concernant la mutation technologique importante qui traverse les cinémas les incitant à s'équiper en numérique, le Département participe aux travaux d'accessibilité et aux aménagements des cabines. Il reste un interlocuteur privilégié pour accompagner les projets, enrichir l'expertise et transmettre de l'information.

Soutenir la diffusion artistique et culturelle : 923 000 €

L'offre culturelle dans les Landes ne cesse de se développer et de se structurer afin de répondre aux attentes du public. Les communes et les associations proposent des « saisons », des festivals et des évènements qui enrichissent le paysage artistique. Ces opérateurs mènent des réflexions pour mettre en œuvre une politique culturelle locale qui prenne en compte la médiation, les actions culturelles

auprès de publics spécifiques, le travail en réseau, des actions concertées. Le Département soutient ces communes et ces associations dans ce souhait de porter une politique cohérente et structurée en les aidant financièrement. En animant des collectifs et des réseaux, il participe à l'élaboration de projets singuliers et ambitieux où la mutualisation des moyens permet de nouvelles audaces.

Favoriser la pratique artistique et soutenir la création : 2 858 700 €

Afin de soutenir la création artistique, l'enseignement et la sensibilisation des publics, le Département apporte une aide en direction des différentes disciplines artistiques : théâtre, arts circassiens, cinéma, arts plastiques, musique et danse. Cette aide manifeste la reconnaissance du travail et des compétences mises en œuvre par les partenaires (Conservatoire des Landes, ADAM Landes, Association Montoise d'Animations Culturelles, Union Musicale des Landes, Landes Musiques Amplifiées, Centres Musicaux Ruraux, compagnies professionnelles, ...). De plus, afin de permettre aux jeunes landais d'accéder aux différentes manifestations culturelles organisées dans le département, le Conseil général poursuit sa politique de prise en charge des transports scolaires.

Projet : Cirque en quatre départements

Depuis plusieurs années, le Conseil général soutient les opérateurs du département (AFCA à Aire sur-Adour, le CRABB à Biscarrosse, l'Ecole Galaprini à Capbreton, festival de cirque à Saint-Paul-les-Dax) qui développent des activités dans le domaine des arts du cirque.

En 2011 et 2012, le Conseil général des Landes a souhaité impulser une dynamique plus volontariste auprès de ces mêmes partenaires en apportant un projet fédérateur et qui marque le territoire très actif, autour de cette discipline. Mettre en lumière les opérateurs pertinents et complémentaires (diffusion, formation, éveil, cirque actuel et cirque traditionnel) c'est aussi attirer le public sur les formes contemporaines du cirque.

Avec le soutien d'institutions régionales et nationales, la présence du collectif circassien Cheptel Aleïkoum, issu de la quinzième promotion du Centre national des arts du cirque a été possible.

12 représentations du spectacle *Le repas*, accompagnées d'actions de médiations auprès de publics divers, ont permis aux quatre opérateurs départementaux de diffuser un spectacle de qualité, de se fédérer et ainsi de mutualiser les moyens. La tournée s'achèvera à Biscarrosse en juillet 2012, lors du festival Rue des Etoiles.



© Milan Szypura

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5 | CULTURE ET PATRIMOINE 12 M€

Compléter l'offre culturelle et artistique : 618 076 €

En organisant les Rencontres théâtrales Entr'acte & Scène à Mugron et le Festival Arte Flamenco à Mont-de-Marsan, le Conseil général des Landes intervient directement dans le champ de l'action culturelle.

Menées en partenariat avec les collectivités locales qui accueillent sur leur territoire ces manifestations, le

Département contribue à l'enrichissement de l'offre culturelle, à la sensibilisation des publics ainsi qu'au rayonnement artistique et culturel des Landes. Chaque projet est mené, calibré et pensé en fonction des objectifs souhaités. Entr'Acte & Scène pour une culture militante, de proximité avec les amateurs, la population, le jeune et très jeune public. Le Flamenco pour une vitrine, un évènement artistique majeur reconnu parmi

les festivals importants en France et à l'étranger.

Les ambitions portées par l'un et par l'autre sont complémentaires et participent à l'accès à la culture pour tous les landais.

A noter que le Département met à disposition des communes et des associations du matériel technique et scénique afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs spectacles et expositions.

ZOOM

Les Rencontres Théâtrales Entr'Acte & Scène

Pendant deux ans, elles s'installent sur un même territoire afin de tisser des liens plus étroits avec la commune d'accueil, les partenaires locaux et la population. Chaque année se décline en deux actes orchestrés autour d'une thématique. Cette deuxième saison à Mugron, teintée du thème « Encore et en corps », propose à des artistes professionnels d'investir le territoire en multipliant les rencontres avec la population : ateliers, spectacles, expériences diverses...

L'Acte 2 du mercredi 11 avril au samedi 14 avril 2012

Durant quatre jours, collégiens et lycéens présentent leurs créations de l'année tandis que des représentations, déambulations, rencontres et spectacles se mêlent pour croiser les aventures des amateurs et celles des professionnels.



CG40

24^e édition de Arte Flamenco du 2 au 7 juillet 2012

Le Ballet Flamenco d'Andalousie sera en ouverture le lundi 2 juillet à l'espace François Mitterrand.

Le Ballet Flamenco d'Andalousie est l'un des plus grands ballets de flamenco ; longtemps mené par Cristina Hoyos, il est aujourd'hui dirigé par le jeune danseur et chorégraphe sévillan issu de la danse contemporaine, Rubén Olmo. La troupe, composée de 18 artistes, a présenté la première de son spectacle *Metáfora*, le 24 février dernier à Jerez. C'est ce même spectacle que nous avons la chance d'accueillir cette année à Mont-de-Marsan. Pastora Galván et Rocío Molina sont spécialement invitées pour la prestation montoise.

Manuela Carrasco, invitée d'honneur

Manuela Carrasco, née à Séville en 1958, est autodidacte. A 13 ans, elle part pour une tournée de deux ans dans toute l'Europe avec la troupe du danseur Curro Vélez. A Madrid, elle commence à danser en tant que « soliste ». En 1981, elle participe au premier festival d'art flamenco de Paris et se produit à New York en 1986. En 1995, elle intervient, accompagné au chant par José Mercé, dans le film *Flamenco* de Carlos Saura. Elle fonde ensuite sa propre compagnie. Sa beauté, sa présence hiératique, sa technique prodigieuse, en font l'une des plus grandes danseuses de l'histoire du flamenco.

Le Département fait son cinéma

Le Département participe au financement de la production cinématographique notamment par le soutien à la création de courts-métrages de fiction et de documentaire. Prenant acte de la forte attractivité patrimoniale et paysagère du territoire pour les sociétés de production, le Département des Landes s'est doté d'un règlement encadrant les conditions d'octroi de son soutien.

Dans le même temps, son action est reconnue par Le Centre National de la Cinématographie (CNC) qui s'engage avec le Département en lui accordant une subvention annuelle, outre la reconnaissance du travail engagé, cet accompagnement permettra d'accroître les aides dans le domaine de la production cinématographique. Le Département des Landes assoit et valorise ainsi une politique de fond en matière de soutien à la production cinématographique lisible, cohérente et pertinente. Encourager les tournages sur notre territoire permettra de continuer à engendrer des bénéfices économiques directs sur l'ensemble des secteurs d'activité (hôtels, restauration, locations, transports, prestations) et de donner une visibilité à notre département.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°6 | AGRICULTURE ET FORÊT 7M€

L'action du Conseil général en faveur de l'agriculture landaise est désormais fortement dépendante du Programme global de développement établi au plan national et décliné dans les régions. Dans le même temps, l'Etat continue de se désengager en 2012 avec, en particulier, l'absence de financement sur l'hydraulique agricole et la ressource en eau et le transfert aux chambres d'agriculture de l'installation.



Le département fidèle à ses engagements

Pour sa part, le Département maintient son engagement sur ses trois priorités :
 ➤ les aides aux pratiques respectueuses de l'environnement : 1,88 M€
 ➤ les politiques de qualité : 1,42 M€
 ➤ l'aménagement du territoire et la préservation des exploitations familiales : 2,06 M€.

Agriculture et environnement > 1,88 M€

Le Conseil général poursuit l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Plusieurs actions seront menées en 2012 :

- Reconduction dans le cadre de la convention 2008-2013 des conventions d'application « protection de la qualité de l'eau, valorisation agricole des déchets, gestion quantitative de l'eau, économies d'énergie et développement des énergies renouvelables » : 0,33 M€
- Fonds départemental pour l'agriculture durable : 0,11 M€
- Maintien des aides à la modernisation dans les exploitations d'élevages et plan de soutien aux filières bovin/ovins : 1,07 M€
- Poursuite du renforcement de la ressource en eau superficielle pour tous les usagers dans lequel l'Etat s'est désengagé : 0,37 M€.

Politiques de qualité > 1,42 M€

Le Conseil général qui a été un précurseur dans la défense de politiques de qualité, peut constater aujourd'hui avec satisfaction que les Landes affichent le plus grand nombre de labels.

Les actions dans ce domaine seront poursuivies en 2012 :

- Le soutien à la qualité dans les filières : 0,40 M€ dont l'appui technique et le développement de l'agriculture biologique
- La promotion des démarches qualité pour un montant global de 0,73 M€ dont en particulier le soutien à la valorisation auprès des consommateurs des produits de qualité dans le cadre du programme « Qualité Landes » : 0,38 M€
- La politique sanitaire visant à garantir la qualité des élevages landais : 0,29 M€.



Aménagement du territoire et préservation des exploitations familiales > 2,06 M€

Les élus du Conseil général considèrent que le maintien d'un nombre élevé d'agriculteurs bien répartis sur le territoire contribue à l'équilibre des zones rurales. Plusieurs actions seront menées en ce sens en 2012 dont en particulier :

- L'installation des jeunes agriculteurs : 0,11 M€
- Le soutien des investissements en CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) : 0,39 M€
- Le soutien aux investissements des coopératives : 0,48 M€
- L'aménagement foncier : 0,40 M€
- Le soutien aux organismes de développement et d'animation rurale ainsi que le soutien envers les agriculteurs dans un contexte économique : 0,68 M€, incluant un nouveau dispositif envers les agriculteurs fragilisés.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°6 | AGRICULTURE ET FORÊT 7M€

Forêt : 3 ans après KLAUS > 0,27M€

Trois ans après la tempête Klaus, événement climatique sans précédent, et les ravages phytosanitaires consécutifs le Département continue de participer à l'atténuation des difficultés qui ne sont pas sans rappeler celles connues après les incendies des années 1945/1950. Ainsi, afin d'assurer un soutien financier à la filière, il a inscrit 266 000 € au BP 2012.

Dans l'intervalle, la forêt a du faire face aux attaques des scolytes qui ont détruit entre 7 et 8 millions de mètres cubes de bois, et à l'invasion de chenilles processionnaires.

Ici aussi l'Etat n'a pas été au rendez-vous : le traitement des piles de bois contre les scolytes n'a pu être mis en place qu'en 2011 et l'Etat a refusé de participer à la mise en œuvre du traitement préventif contre les chenilles processionnaires.

Indépendamment de ces actions, le Conseil général, qui souhaite voir le massif landais reconstitué à l'hectare près, entend favoriser le regroupement des petites propriétés forestières. Elles pourront bénéficier ainsi des aides de l'Etat pour le nettoyage et le reboisement. Le Conseil général a inscrit 60 000€ pour mener à bien cette opération.

Par ailleurs, le Département finance ou cofinance des actions d'animation

organisées par les syndicats, les associations ou les groupements de producteurs permettant d'assurer des appuis techniques, la réalisation d'étude de peuplements, l'identification de massifs forestiers sous exploités, l'organisation du salon FOREXPO ou le soutien aux initiatives dans le cadre en particulier de l'année internationale de la forêt.

Afin de mener à terme l'opération de traitement des piles de bois en bordure de route contre les scolytes, le Département réserve un crédit de 0,12 M€.

Agriculture et patrimoine au Domaine d'Ognoas : > 200 000€

Le Domaine départemental d'Ognoas entreprendra en 2012 pour le secteur forestier des travaux de plantations et d'élagage, de coupes, et poursuivra des travaux de nettoyage et d'entretien suite à la tempête Klaus.

Pour ce qui concerne le secteur agricole, le Domaine sur ses 124 ha consacrés aux cultures, consacrera 99 ha au maïs, 17 ha au tournesol et 8 ha au soja.

Sur le volet vitivinicole, la deuxième phase des travaux de plantation de plants Baco se poursuit par des travaux d'ancrage et le palissage ; Cette année 45 pièces seront nécessaires au stockage de la campagne de distillation 2011.

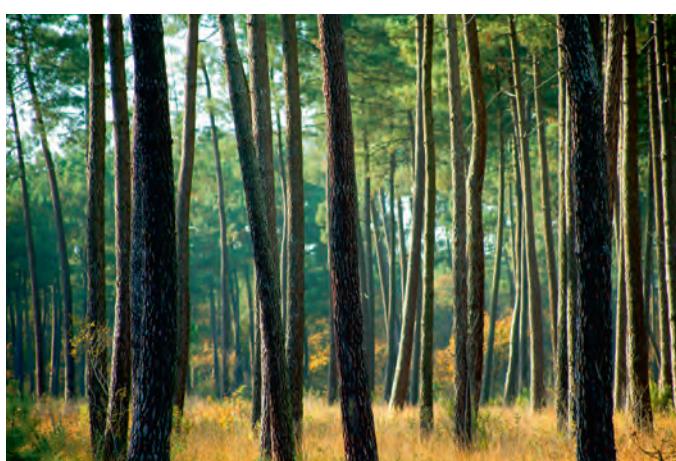


S. Zambon / CG40

Pour terminer, des travaux seront conduits sur le site central et concerneront :

- l'amélioration de l'accueil du public et le point de vente dans le bâtiment central,
- la création d'un point cuisine et l'aménagement de l'ancienne véranda en salle d'accueil pour les groupes.

Au titre de la sauvegarde de son patrimoine, le Département participe à hauteur de 200 000 € dans le programme de restauration et d'entretien du bâti du Domaine départemental d'Ognoas.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°7 |

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL **14 M€**

Développement industriel : une priorité

Les aides à l'industrialisation

Immobilier d'entreprise - Zones industrielles et artisanales

En 2011, 23 opérations ont bénéficié d'une intervention financière du Département en faveur du développement économique landais : outre les opérations traditionnelles au profit des opérations d'immobilier d'entreprises (7 dossiers) ou au profit des communes ou communautés de communes pour l'aide à la création ou l'extension de zones d'activités économiques (10 dossiers), le Conseil général a également soutenu le raccordement ferroviaire de Egger à Rion, la plate-forme technologique de Dax et 4 projets innovants dans la filière bois. Le total des engagements au titre des subventions à l'industrialisation, à l'artisanat et à l'innovation s'est élevé en 2011 à 3 225 718,72 €.

ZOOM

Le total des engagements au titre des subventions à l'industrialisation et à l'artisanat s'est élevé en 2011 à 3 225 718 €.

Parc d'activités Atlantisud de Saint-Geours-de-Maremne

Commencée en juillet 2008, la commercialisation du parc d'activités Atlantisud a rencontré un succès notable, malgré des circonstances économiques particulièrement défavorables au développement industriel. Aujourd'hui, 35 hectares sont engagés hors assiette foncière à vocation commerciale, 61 000 m² de bâtiments ont été construits et 330 salariés travaillent sur le parc.



S. Zambon / CG40

En janvier 2012, a débuté l'installation de la coopérative artisanale Tradunion et d'Exapaq. D'autres sociétés disposent de permis en cours d'instruction et devraient commencer les travaux à la fin du 1er semestre de cette année. La programmation des installations sur Atlantisud se poursuit à un rythme soutenu.

Domolandes – Pôle de la construction durable

En juin 2010, le Conseil général des Landes avait décidé de créer la SPL (société publique locale) Domolandes, structure de gestion et d'animation du pôle landais de la construction durable.

Inaugurée en septembre 2011, Domolandes comprend trois entités sur près de 4 000 m² :

- » Une pépinière de 1 095 m²,
- » Un hôtel d'entreprises de 3 000 m²,
- » Une plate-forme technique, de conseil et d'accompagnement pour les porteurs de projet.

Ses missions

- » Faciliter la création et le développement d'entreprises innovantes.
- » Accompagner les entreprises de la filière du bâtiment dans leur nécessaire mutation.
- » Favoriser l'implantation d'entreprises de la construction durable.
- » Développer l'innovation sur les thématiques de la construction durable.
- » Développer une dynamique landaise visible et crédible.

Investissement total

- » 8,1 M€ dont 70 % à la charge du Conseil général,
 - » 1,1 M€ de subventions ont été obtenus.
- 2012 sera l'année de premier exercice de Domolandes. L'équipe d'animation est désormais en place.

Un concours national de la création d'entreprises sur les thématiques «innovation et construction durable» est envisagé avec une dotation de 90 000 euros récompensant les meilleurs projets.



PERSPECTIVE DU CENTRE DE RESSOURCES - VUE 1

AirArchitectes

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°7 |

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL **14 M€**

Développement des filières industrielles, prospection et promotion économique

Pôles de compétitivité

Le Conseil général, membre fondateur des 4 associations chargées de l'animation des pôles de compétitivité, participe aux différentes structures d'accompagnement des projets, préalablement à leur labellisation ainsi qu'aux groupes de travail prospectifs associant les entreprises, les collectivités et les centres de formation et de recherche.

Les pôles de compétitivité aquitains sont :

- » Aerospace Valley (aéronautique, espace et systèmes embarqués)
- » Aerotec déclinaison aquitaine Aerospace Valley
- » Xylofutur
- » Alpha, Aquitaine lasers.

Les projets labellisés par les pôles et pour lesquels le Conseil Général participe au financement ont déjà permis d'apporter des solutions technologiques nouvelles qui seront utilisées par les entreprises pour mettre en œuvre les process les plus novateurs. Ces innovations technologiques concernent principalement la construction bois (abattage du bois vert/Above +, habitat collectif bois...), l'exploitation forestière (géolocalisation des machines, TIC embarquées, planteuses mécaniques, optimisation de la production de panneaux...) et la chimie verte (mise au point de colles plus respectueuses de l'environnement).

Agroalimentaire : rapprochement autour du pôle Agrimip

Suite à la délabellisation du pôle Prod/Innov dédié à la mise en œuvre de projets autour des thématiques alimentation et santé, les professionnels aquitains de l'agroalimentaire se sont rapprochés du pôle de compétitivité Agrimip, basé à Toulouse, qui envisage d'étendre son territoire de compétences au grand Sud-Ouest, avec la création d'une antenne à Bordeaux. Ce pôle de premier rang est par ses statuts dédié à l'innovation dans le secteur agroalimentaire et au soutien des entreprises en développement.

Prospession exogène

Correspondant unique dans les Landes de l'Agence française pour les investissements internationaux, le Conseil général a proposé des sites d'implantation pour 26 fiches-projets transmises par l'Agence.

En 2011, 4 entreprises étrangères se sont implantées ou développées dans le département, représentant 5 M€ d'investissements, 75 emplois créés et 35 maintenus.

Pour 2012, le Conseil général sera présent sur 5 salons français (2 sur la thématique de la construction durable, 1 sur la création d'entreprise, 1 sur l'immobilier d'entreprise et 1 sur la logistique).

» l'aide aux artisans et commerçants dans le cadre des OCM (opérations collectives de modernisation) du pays Landes de Gascogne et du pays Adour Chalosse Tursan dont 11 artisans et commerçants du pays Landes de Gascogne et 24 du pays Adour Chalosse Tursan ont bénéficié pour un montant total de 77 569 € ;

» l'aide à l'investissement matériel des entreprises artisanales de production, mis en œuvre en 2007, a permis à 9 entreprises artisanales de s'équiper en matériel de production pour un soutien total de 73 587 €.

La dotation globale sollicitée au titre de l'aide à l'industrialisation et à l'artisanat, s'élève, pour l'année 2012, à 9 912 920 €.

L'aide à l'artisanat

L'aide à la création d'entreprises

La politique d'aide à la création d'entreprises artisanales et commerciales s'est poursuivie par le développement de l'activité des Maisons de la création d'entreprises de Mont-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Saint-Paul-lès-Dax, Labouheyre, Capbreton, Saint-Geours-de-Maremne et Tarnos animées par BGE Landes Tec Ge Coop (1 987 porteurs de projets accueillis dont 1 405 reçus pour la première fois permettant la création ou la reprise de 333 entreprises et de 374 emplois en 2011).

L'aide aux salariés victimes de licenciement dans les entreprises industrielles d'Hagetmau et porteurs d'un projet de création d'entreprises s'est poursuivie en 2011 avec le soutien à 9 projets pour un montant de 18 000 € (2 000 € par projet).

Les aides aux entreprises artisanales existantes

Durant l'année 2011, le Conseil général a poursuivi des actions traditionnelles autour de :

» l'aide à la formation dans le cadre de stages organisés par la Chambre de métiers et de l'artisanat, la CAPEB, BGE Landes Tec-Ge-Coop et divers syndicats d'artisans commerçants (plus de 1 000 stagiaires sur l'année 2011) ;

Fonds de développement et d'aménagement local

Instauration d'un coefficient de solidarité départemental

De nombreuses collectivités disposant de ressources fiscales limitées connaissent aujourd'hui des difficultés pour financer leurs projets, notamment par le resserrement des conditions d'accès aux crédits, les obligeant à retarder des investissements pourtant nécessaires.

Dans ce domaine, la politique du Conseil général des Landes est marquée depuis de nombreuses années par une volonté de solidarité envers les territoires.

Dans un contexte économique contraint qui touche également le Conseil général, il convient aujourd'hui d'affirmer ce rôle péréquateur au niveau des règlements d'aides départementaux.

Le Conseil général a ainsi souhaité instaurer en 2012 un Coefficient de solidarité départemental (CSD) afin de moduler les aides du Conseil général en fonction des ressources des collectivités et de certaines caractéristiques du territoire.

Le CSD s'appliquera à une large part des subventions départementales en faveur des investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°7 |

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL **14 M€**

Selon les critères retenus (potentiel financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale...), calculés sur la base des données des fiches critères « DGF » déterminées par les services de l'État, chaque collectivité du département se verra attribuer chaque année un coefficient de solidarité permettant de calculer la subvention effective qu'attribuera le Conseil général au projet pour lequel une aide est sollicitée.

Fonds de développement et d'aménagement local

En 2011, Le Conseil général a octroyé, via le Fonds de développement et d'aménagement local, 1 288 843 € en investissement.

Cela représente une forte hausse des crédits engagés en 2011, avec en particulier, un accompagnement des projets de services à la population à dimension intercommunale (centres de loisirs, relais d'assistantes maternelles...).

On peut noter également la poursuite des projets de maison de santé pluridisciplinaire financés par le FDAL à travers le Schéma départemental d'analyse et de couverture des besoins en santé.

Par ailleurs, le FDAL a accompagné à hauteur de 300 000 € la commune de Dax pour la seconde tranche de l'opération « cœur de ville », inscrite au contrat d'agglomération du Grand Dax (requalification de l'avenue Saint-Vincent-de-Paul).

En 2012, le Fonds de développement et d'aménagement local sera doté de 1,237 M€.

En fonctionnement, une enveloppe de 60 000 € est dégagée pour aider les 4 pays landais (Landes de Gascogne, Adour Landes Océanes, Adour Chalosse Tursan, Landes Nature Côte d'Argent) à conduire des études structurantes à l'échelle de leurs territoires notamment sur la thématique des schémas de cohérence territoriale.

En investissement, une enveloppe de 1 177 000 € permettra de poursuivre le soutien aux projets locaux pour la sauvegarde du commerce rural, le développement de nouveaux services à la population ou la création de maisons de santé pluridisciplinaires.

Le Conseil général continuera, par ailleurs, son aide à la revitalisation de l'activité commerciale de la Ville de Dax à travers sa participation à l'opération « cœur de Ville » au fil de l'avancement des travaux (subvention de 1,5 M€ sur 5 ans).

Le Fonds de solidarité intercommunal continuera enfin à contribuer, à hauteur de 558 000 €, à l'effort d'investissement des 7 communautés de communes disposant des moyens financiers les plus faibles.

Equipements ruraux > 2,3 M€

Les communes bénéficient d'un soutien important du Conseil général destiné à encourager et faciliter leur développement

- » 1 474 000 € de crédits sont attribués au financement de leurs investissements notamment dans le cadre du Fonds d'Équipement des communes (FEC),
- » 538 000 € sont alloués au fonctionnement de l'ADACL (Agence départementale d'aide aux collectivités locales)
- » 266 000 € au titre d'aides exceptionnelles.

Les syndicats mixtes

Syndicat mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor (participation statutaire : 60 000 €)

Créé en 2009, ce syndicat mixte a pour but de faciliter le réaménagement de la zone d'activité du même nom.

C'est ainsi que des acquisitions de terrains (3,6 ha) au nord-est de la zone et à proximité de propriétés communales ont été conclues en 2011. Parallèlement, le syndicat mixte subventionne la commune pour la refonte complète de la signalétique du site.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne (participation statutaire : 980 000 €)

Le principal poste de dépenses de ce syndicat mixte est, dans le cadre d'une délégation de service public, la participation au fonctionnement de la SPL Domalandes dont il est l'actionnaire

principal. Le syndicat mixte règle également les annuités d'emprunt correspondant aux bâtiments qu'il met à disposition de la SPL.

L'aménagement de la zone d'activités Atlantisud est pris en charge par l'aménageur, c'est-à-dire la SATEL.

Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand Dax Sud (participation statutaire : 155 000 €)

Un mandat d'études d'aménagement a été confié à la SATEL. Les premières propositions d'aménagement ont été présentées et un permis d'aménager vient d'être obtenu pour la création d'un parc technologique d'environ 6,5 ha.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx (participation statutaire : 150 000 €)

Ce syndicat mixte a pour vocation de créer plusieurs zones d'activités :

Celle d'Ondres pour laquelle une promesse de vente de terrains de 34 ha a été signée avec un promoteur de surface commerciale, qui a obtenu l'autorisation de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) le 26 octobre 2011,

Celle de Saint-Martin-de-Seignanx avec une première partie dont l'aménagement a démarré en 2011 dans le secteur dit « de Souspesse » sous forme de concession d'aménagement et une seconde partie (secteur de l'Ermitage) pour laquelle un dossier de création de ZAC devrait être déposé en 2012.

Autres syndicats mixtes en cours de création – 30 000 € :

En accord avec les communautés de communes du Gabardan, du Pays de Roquefort et du Pays de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac, d'une part, de la communauté de communes du Pays d'Orthe, d'autre part, deux syndicats mixtes devraient être créés en début d'année 2012 : le syndicat mixte du Pays d'Orthe et le syndicat mixte d'aménagement des Landes d'Armagnac.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°8

TOURISME, THERMALISME 4 M€

Les résultats de la saison 2011 confirment la bonne place des Landes dans les domaines du tourisme et du thermalisme.

Malgré une météorologie défavorable, les campings qui constituent 61 % de la capacité d'accueil de notre département ont vu leur fréquentation augmenter de 4,3 % durant la saison 2011. Les Landes qui étaient passées en 2010 du 18^e au 16^e rang des départements pour le nombre de nuitées, tous modes d'hébergement confondus, pourraient voir leur situation encore progresser.

Sur le plan thermal, notre département a conforté en 2011 sa position de leader avec une augmentation du nombre de curistes de 1,1 %. Le pôle dacquois est le premier pôle thermal français avec plus de 60 000 curistes accueillis.

Le Département entend poursuivre ses efforts visant à consolider et à renforcer l'offre touristique départementale et son attractivité :

- › en contribuant à améliorer la compétitivité des produits et des services touristiques par une structuration et une approche par filière (séjours littoraux ; thermalisme/tourisme de santé/bien-être - remise en forme ; bien-vivre/découverte du patrimoine, de la culture, du terroir et tourisme de nature), ainsi que par des filières plus spécifiques (golf, surf, tourisme d'affaires et événementiel).
- › en assurant la promotion de la destination « Landes » à travers la nouvelle stratégie marketing mise en œuvre par le Comité départemental du tourisme,
- › en contribuant à la diversification et à la montée en gamme de l'offre.

Recherche d'investisseurs et d'opérateurs

Le Département est mobilisé pour suivre, en concertation avec les communes et les communautés de communes, le foncier disponible pour des investissements touristiques, notamment dans les secteurs de l'hébergement hôtelier, des équipements du tourisme de santé et de la remise en forme, ainsi qu'àuprès des filières golf et tourisme d'affaires.

Aides à l'investissement des entreprises et des collectivités locales

> 1,13 M€

Malgré un contexte budgétaire difficile, le Département maintient pour l'essentiel son règlement d'aide. Les demandes seront examinées au cas par cas. Leur montant pourra être modulé en fonction des critères suivants : enjeux stratégiques, localisation, aménagement du territoire, labels, chiffre d'affaires, emploi, période d'ouverture durant l'année.

Ecolabel européen

Après un engagement déjà acté pour le Label « qualité tourisme » (10 offices de tourisme labellisés à ce jour), le Conseil général élargit son soutien aux « démarches qualité » en accordant une aide à l'obtention de « l'écolabel européen ». Les aides octroyées par le Département pour la première démarche de qualification à ce label doivent permettre à de nouveaux prestataires touristiques de s'engager pour valoriser leurs produits et services dans un plus grand respect de l'environnement. A ce jour, pour les seuls hébergements touristiques, les Landes possèdent 10 établissements « écolabellisés » parmi les 26 certifiés d'Aquitaine.



Plan marketing du Comité départemental du tourisme > 1,79 M€

Le Conseil général maintient également son niveau d'aide au Comité départemental du tourisme pour lui permettre d'achever la mise en place de son plan marketing 2010-2012.

Le CDT va lancer en 2012 les deux derniers clubs de promotion « nature » et « bien vivre dans les Landes » qui viendront s'ajouter à ceux qui fonctionnent déjà : « golf », « surf », « tourisme d'affaires », « thermalisme, tourisme de santé, bien-être », « hôtellerie de plein air », « littoral ». Ce dernier sera mobilisé pour participer à l'inauguration de l'Eurovéloroute n°1, la Vélodyssée qui part du Cap Nord en Norvège et relie Sagres au Portugal en passant par les Landes.



S. Zambon / CG40

Lancement de la « place de marché » départementale

Désormais une part importante des réservations de séjours touristique se fait sur internet. Un grand nombre des prestataires landais (hôtels, campings, meublés, etc) sont déjà présents sur le web. A l'occasion du Printemps des Landes, le CDT lancera la « place de marché » départementale qui permettra à l'ensemble des professionnels d'avoir accès à un outil de vente sur internet. Il est à noter que cette application est utilisée conjointement par les CDT de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques et qu'elle utilise le Système d'information régional touristique de l'Aquitaine (Sirtaqui).

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°8

TOURISME, THERMALISME 4 M€

Campagne de promotion du thermalisme

Dans le cadre du club de promotion « thermalisme, tourisme de santé, bien-être », les professionnels, regroupés au sein du cluster AQUI O THERMES et les collectivités locales ont convenu de regrouper leurs moyens pour réaliser une campagne de promotion du thermalisme. Cette campagne bénéficiera d'un budget sans précédent par son ampleur, d'un montant de 500 000 € sur 2 ans dont 300 000 € du Département des Landes.



S. Zambon / CG40

Soutien aux organismes départementaux > 33 000€

Les organismes départementaux bénéficient de subventions pour leur fonctionnement, en particulier : les Gîtes de France, le département « tourisme rural » de la Chambre d'agriculture des Landes, les Logis de France.

Participation aux syndicats mixtes à vocation touristique et au groupement d'intérêt public littoral aquitain > 990 000€

Le Conseil général est partie prenante de plusieurs syndicats mixtes à vocation touristique :

- Parc naturel régional des Landes de Gascogne ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement de Port-d'Albret sud. Les études préalables à une opération d'aménagement-réaménagement globale de l'ensemble de la station actuelle de Soustons et Vieux Boucau sont en cours. L'étape 1 de définition d'une démarche structurante est terminée.

Une étude de faisabilité d'un équipement aquatique structurant vient d'être remise ;

- Syndicat mixte pour l'aménagement d'une zone touristique et de loisirs sur le territoire de la Commune d'Arjuzanx ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement du Parc d'Abesse ;
- Syndicat mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ. La phase opérationnelle de réfection du réseau d'arrosage du golf de Moliets a commencé. Cette opération est réalisée dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage qui a été confié à la SATEL. Le montant des travaux est évalué à 2,7 millions d'euros.

Le Département est également membre du Groupement d'intérêt public Littoral Aquitain. Le GIP Littoral Aquitain a déjà réalisé deux schémas régionaux, l'un sur le vélo, l'autre sur les plans plages. Il conduit une étude prospective sur le tourisme et élabore la stratégie régionale de gestion du trait de côte.

Une ressource propre au tourisme, la taxe de séjour
Les collectivités peuvent disposer d'une ressource spécifique : la taxe de séjour. Celle-ci est acquittée par les personnes fréquentant les hébergements (hôtels, campings, meublés, etc.). Son produit est affecté à l'animation touristique et aux investissements locaux.

Un nombre limité de communes ou de groupements de communes ont institué la taxe de séjour. C'est pourquoi, le Conseil général a décidé d'appeler les communes et leurs groupements à une meilleure mobilisation de cette ressource propre au tourisme, en l'instantant, pour celles qui ne l'ont pas encore fait, ou bien en améliorant son rendement, là où elle est déjà perçue.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°6

ENVIRONNEMENT ET SDIS 31M€

Principales actions en 2012 et engagements financiers

› Préserver les milieux naturels les paysages et la biodiversité	1,77 M€
› Soutenir la gestion intégrée de « l'Espace Rivière »	1,10 M€
› Protéger et valoriser les espaces littoraux	2,48 M€
› Développer les itinéraires pour la randonnée et le cyclable	1,63 M€
› Soutenir le développement durable	0,35 M€
› Traitement des déchets	1,40 M€
› Sécurité – SDIS	19,10 M€



CG40

Préserver les milieux naturels les paysages et la biodiversité > 1,77M€

Voté en 2009, le schéma départemental des Espaces naturels sensibles et son règlement d'aides afférent permettent de définir les objectifs, les priorités et les modalités de soutien du Département aux projets des territoires qui visent à protéger et valoriser efficacement les espaces naturels pour les années à venir et contribuer pleinement au développement durable des Landes.

113 sites ENS couvrant une superficie totale de près de 12 000 ha sont concernés.

Le budget est consacré en 2012 aux actions de protection des milieux naturels et des paysages.

› 378 400 € concerneront les espaces naturels départementaux pour les démarches d'acquisitions supplémentaires en cours, la réalisation de travaux d'aménagement destinés à l'ouverture au public et la mise en oeuvre de plans de gestion écologique ;

› 900 000 € seront également attribués au Syndicat mixte de gestion des milieux naturels qui gère les sites d'Arjuzanx (2637ha, propriété départementale) et d'Orx (960ha, propriété du Conservatoire du littoral), pour ses programmes de gestion et d'aménagement pour l'accueil du public de ces deux sites majeurs du département ;

› 448 700 € sont réservés au soutien des collectivités ou associations gestionnaires d'espaces naturels (acquisitions et aménagements de sites naturels par les communes, Réserves naturelles nationales, SIVU des chênaies de l'Adour, communes des Barthes de l'Adour,

zones humides gérées par la Fédération départementale de la Chasse, Conservatoire botanique national...) ;

› 11 000 € sont consacrés aux missions d'assistance à la gestion des milieux naturels par les 16 gardes nature départementaux chargés des missions de surveillance, de connaissance (cartographie, relevés écologiques...) et de sensibilisation à la richesse des milieux naturels landais avec l'organisation de visites guidées sur de nombreux sites ;

› 26 800 € seront accordés aux programmes de régulation des espèces nuisibles (ragondins, chenilles processionnaires ...) portés par la FDGDON ;

› 5 200 € sont réservés pour les actions de préservation des paysages avec la mise en œuvre de jachères fleuries en partenariat avec la Fédération départementale des Chasseurs des Landes.

rières de coteaux...), et dans l'objectif d'atteinte du bon état physique, chimique et biologique des eaux en 2015 (directive cadre européenne sur l'eau), les actions 2012 du Conseil général mobiliseront :

› 225 500 € pour la gestion et la valorisation des cours d'eau et milieux humides associés par le soutien aux gestionnaires, l'assistance technique et le partenariat avec la Fédération départementale de la pêche ;

› 145 000 € pour la préservation et le suivi de la qualité de l'eau par l'amélioration des pratiques de désherbage au sein des collectivités et par le suivi de la qualité des eaux des rivières ;

› 435 500 € pour sa participation à l'Institution Adour, qui gère à l'échelle du bassin de l'Adour le partage de l'eau (mise en place de SAGE et de PGE), les protections contre les crues et les inondations, les actions en faveur des poissons migrateurs et la protection d'espaces humides liés aux cours d'eau ;

› 300 000 € pour la 1^{re} tranche de sa participation à l'opération « Rivières dans la ville » réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Mont-de-Marsan pour l'aménagement des berges de la Midouze.

Soutenir la gestion intégrée de « l'Espace Rivière » > 1,10M€

Pour préserver la richesse des 4 500 km de cours d'eau landais dans toute leur diversité (fleuve Adour, courants côtiers, rivières à fonds sableux,



CG40

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°9 |

ENVIRONNEMENT ET SDIS 31M€

Protéger et valoriser les espaces littoraux 2,48M€

L'espace littoral landais représente un atout environnemental et touristique majeur pour le département et constitue un des axes prioritaires de la politique environnementale. En 2012, les budgets déployés pour la préservation du littoral représentent :

Plus de 2 M€ pour la lutte contre les pollutions

- › dont 1 872 000 M€ pour la poursuite de l'opération de nettoyage du littoral (collecte et traitement des macro-déchets) en partenariat avec les 15 collectivités littorales et le Centre militaire d'Essais et de Lancement de Missiles. Ce nettoyage sera réalisé manuellement sur une partie des secteurs Natura 2000 des communes de Mimizan et Tarnos. L'année 2012 sera consacrée à la concertation pour établir le nouveau cahier des charges de l'opération en vue de sa reconduction à compter de 2013 ;
- › l'aide pour 33 700 €, qui se poursuit auprès des quinze collectivités littorales pour la réalisation de 18 aires de dépôt des bennes de macrodéchets ramassés sur le littoral, pour les intégrer dans la paysage des accès au littoral et résoudre les problèmes sanitaires ;
- › une participation de 10 000 € aux opérations de collecte des déchets sur l'Adour, avant qu'ils n'arrivent à l'océan (collecte des déchets dans le port de Bayonne réalisée par une structure d'insertion, en aval du barrage flottant de l'Institution Adour installé à Urt) ;



S. Zambon / CG40

› le soutien pour 175 000 € auprès des EPCI et communes pour la réalisation des études et travaux plans plages.

280 000 € pour les activités du Syndicat mixte « Géolandes » qui continuera ses opérations de création et entretien des bassins dessableurs sur les tributaires des 16 plans d'eau douce du littoral landais, de régulation des plantes aquatiques proliférantes, de travaux d'aménagement des abords des étangs et de mise en place du SAGE du territoire « Born et Buch » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant des étangs de Cazaux-Sanguinet, Biscarrosse-Parentis, Aureilhan) ;

82 000 € pour la connaissance de l'espace littoral avec la participation à l'Observatoire de la Côte Aquitaine, véritable « cellule d'expertise » en matière d'actions préventives et curatives face au recul du trait de côte et le soutien renouvelé au programme de connaissance des milieux marins d'Aquitaine et aux associations gérant les récifs artificiels marins ou étudiant les mammifères du Golfe de Gascogne ;

19 500 € pour la réalisation de diagnostics d'ouvrages littoraux de protection des embouchures des Courants de Soustons et Contis.

Plans plages

Sous l'égide du GIP Littoral Aquitain, Groupement d'intérêt public réunissant les 3 départements aquitains, les Communautés de communes et d'agglomération du littoral, la Région Aquitaine et l'Etat, un travail collectif a permis d'établir en 2010 le Schéma « Plans plages du littoral aquitain ».

Cette démarche donne un cadre unifié régional aux aménagements d'accueil du public sur les sites de baignades océane et lacustre.

En 2012, le Conseil général vote une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 400 000 € étagée sur 3 ans pour financer les travaux.

Cette dernière complètera l'inscription de 500 000 € (sur 3 ans également) attribuée en 2011 aux projets qui devraient entrer en phases opérationnelles en 2012, à savoir : Saint-Julien-en-Born - plage de Contis, Moliets et Maâ - plage océane, Messanges plages Centrale et Sud, Seignosse plages des Casernes et des Estagnots.

Au total, en 2012, 175 000 € dont 25 000 € pour les études préalables (plage de Biscarrosse), seront consacrés au Schéma « Plans plages ».

focus

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°9

focus

Randonnée

Ouverture du secteur du Marensin, 16^e et ultime secteur du PDIPR

La loi du 22 juillet 1983 a confié aux Départements la compétence de la mise en œuvre du PDIPR. En 2012, l'ouverture de 6 nouvelles boucles dans le secteur du Marensin permettra d'offrir une couverture complète du département, par un réseau d'itinéraires de l'ordre de 3500 km à destination des randonneurs pédestres, vététistes ou équestres.

Evaluation de la fréquentation des Espaces Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature

En 2012, l'installation d'un réseau de bornes de comptage sur les espaces dédiés aux sports de pleine nature (et notamment pour la randonnée pédestre, équestre ou VTT et l'activité canoë dans les secteurs sensibles du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne), permettra de quantifier la fréquentation du public et de mieux apprécier la contribution de ces équipements à l'attractivité touristique du territoire.

Ouverture officielle de la Vélodyssée le 30 juin 2012

L'Eurovéloroute n°1 est la plus longue des véloroutes européennes. Elle relie le Cap Nord en Norvège à Sagres au Portugal. La partie française de l'itinéraire dénommée « Vélodyssée » relie Roscoff dans le Finistère à Hendaye dans les Pyrénées-Atlantiques (1 210 km). Le Département, au titre de son règlement départemental cyclable, s'investit aux côtés des communautés de communes littorales pour financer et coordonner la mise en œuvre d'un itinéraire continu et de qualité sur ses 162,6 km reliant Biscarrosse à Tarnos (création ou rénovation des aménagements, balisage de l'itinéraire).

Entre 2009 et 2011, le Département a octroyé près de 1,2M € d'aides financières pour aménager la Vélodyssée sur plus de 92 km.



S. Zambon / CG40

Développer les itinéraires pour la randonnée et le cyclable > 1,63 M€

Le budget 2012 de 1,63 M€ traduit l'engagement du Conseil général pour développer la randonnée pédestre ou équestre et la pratique du vélo.

1 001 750 € sont prévus pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de nouveaux itinéraires dans le cadre du schéma départemental cyclable, l'édition de supports cartographiques et la promotion de la pratique du vélo.

633 000 € seront consacrés aux travaux d'aménagement et d'entretien des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées, leur balisage, l'édition des guides et cartes et le partenariat avec les associations œuvrant pour le développement de cette pratique (Comité Départemental de Cyclotourisme, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Comité Départemental de Tourisme Equestre, et la Société Landaise des Amis de Saint Jacques et d'études compostellanes).

Soutenir le développement durable du territoire > 0,35 M€

Les 344 900 € prévus pour l'année 2012 traduisent l'effort particulier du Conseil général pour réaliser ou soutenir des initiatives d'information et de sensibilisation du public aux enjeux liés à la protection de l'environnement et au développement durable des territoires.

Les actions 2012 concernent :

- 1 l'itinérance de l'exposition « 24 heures chrono, en course contre les déchets » qui entame sa troisième année d'itinérance sur 6 cantons du département : Villeneuve-de-Marsan en janvier, Morcenx en février, Dax-Nord en avril, Soustons de mai à juillet, Mimizan en septembre et Pissos en fin d'année ;
- 1 le soutien financier de différentes structures (associations, établissements scolaires du second degré, communes ou groupements, conseils municipaux de jeunes ...) pour des opérations de sensibilisation et/ou d'éducation à l'environnement ;
- 1 le développement de politiques liées au développement durable avec la réalisation du Plan Climat-Energie territorial du Département des Landes, l'accompagnement

24 HEURES CHRONO EXPO

En course contre les DÉCHETS

ST-PAUL-LÈS-DAX
GRANGE DE CHRISTUS
26 MARS - 13 AVRIL 2012
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

VISITES ANIMÉES GRAND PUBLIC
dimanche 1^{er} avril et samedi 7 avril
de 10h à 12h30 et de 14h à 16h
www.preventiondechets40.net

FERMETURE EXCEPTIONNELLE
lundi 9 avril

ENTRÉE GRATUITE

Conseil Général des Landes

financier pour la mise en œuvre du Plan Climat-Energie territorial de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la première édition du rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de Landes ;

1 l'organisation de consultations des acteurs du département des Landes concernés par les actions 2012 de la politique départementale (élaboration du Plan Climat-Energie territorial, renouvellement de l'opération nettoyage du littoral ...).

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°9 |

zoom

ENVIRONNEMENT ET SDIS 31M€

Le Plan Climat-Energie territorial du Département des Landes

Le Plan Climat-Energie territorial (PCET), issu des lois Grenelle 1 et 2, est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il vise deux objectifs :

- l'atténuation des émissions en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 et du facteur 4 (diviser par 4) d'ici 2050,
- l'adaptation du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être évités.

Après le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (1er semestre 2012), l'élaboration du Plan dans le 2^e semestre 2012 permettra d'identifier les actions visant à diminuer les émissions sur lesquelles la collectivité peut agir directement (patrimoine, fonctionnement et activités de ses services) ou indirectement (actions relevant de l'aménagement du territoire).

Véritable démarche triennale d'amélioration continue, l'élaboration et la mise en oeuvre du PCET s'accompagnera d'une sensibilisation et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux concernés (ménages, entreprises, administrations, associations, etc.).

A noter que de nombreuses politiques sont conduites par le Département depuis des années et contribuent déjà à cet enjeu : politique départementale des transports en commun, développement du covoiturage, schéma départemental cyclable, construction de collèges HQE, création de la SEM Enerlandes développant les énergies renouvelables, Plan départemental de prévention des déchets, etc.

Traitements des déchets

Le Département apportera 1,40 M€ en 2012 pour sa participation aux investissements des collectivités réalisés au titre de la collecte et du traitement des déchets.

70 000 € seront consacrés à la révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui sera soumis à enquête publique en 2012.

Par ailleurs, les différentes actions du Programme de prévention des déchets seront poursuivies. 170 000 € seront consacrés à leur accompagnement en particulier pour la promotion de la consommation responsable, le compostage individuel et la présentation d'une exposition itinérante.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) > 19,1M€

Le Département financera cette année les frais de fonctionnement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) à hauteur de 18,9 M€. Ce chiffre comprend la compensation qu'il doit apporter en raison du désengagement de l'Etat pour un montant de 2,08 M€. Cette situation se répète maintenant chaque année et s'inscrit dans une démarche presque systématique de transfert de charges vers les collectivités.

Le programme de réhabilitation des casernes s'achèvera en 2012 et bénéficiera d'une participation de 126 200 € du Département.



S. Zamboni / CG40

CG40 - Caisse Générale des Sécurités Sociales des Landes

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

Contact Presse :
Monique Castaignède
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : communication@cg40.fr

www.landes.org